

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

14 février 2020

Documents d'information
SG/Inf(2020)4

« Enfants réfugiés et migrants en Europe » –
Rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action (2017-2019)

Résumé

Le présent document donne un aperçu final de la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (2017-2019). Il fait le point sur les résultats obtenus depuis l'adoption du Plan par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe lors de sa 127^e Session le 19 mai 2017 à Nicosie (Chypre).

La mise en œuvre du Plan d'action a constitué un domaine prioritaire pour le Conseil de l'Europe et a prouvé la pertinence du Plan en matière des défis recensés dans toute l'Europe. Les objectifs du Plan d'action ont été largement atteints, avec des résultats comme des recommandations du Comité des Ministres, des orientations pratiques et de diffusion de bonnes pratiques. Outre les activités envisagées, il a déclenché l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles formations et d'autres activités de coopération. Pour les décideurs, les résultats du Plan d'action offrent des orientations et des exemples sur la manière de parvenir à une protection efficace des enfants réfugiés et migrants. Les résultats du Plan d'action permettent aux professionnels d'adopter une approche adaptée aux enfants dans leur travail lié aux enfants dans le contexte des migrations et les aident à comprendre en détail les mesures multidisciplinaires requises par la situation des enfants en situation de migration.

Son approche transversale – par la coordination réalisée par le Représentant spécial sur les migrations et les réfugiés – a rationalisé les efforts de l'Organisation et a favorisé la coopération interne entre dix-neuf divisions et entités pour une réponse solide et cohérente visant à protéger les enfants en situation de migration. Les initiatives entreprises dans le cadre du Plan d'action ont également aidé les Etats membres à donner suite aux recommandations des organes de suivi et aux rapports des missions d'information du Représentant spécial. Le Plan d'action a été un moyen utile de communication pour mettre en avant le rôle du Conseil de l'Europe en tant qu'acteur de la promotion des droits de l'homme dans le contexte de la migration. Les initiatives entreprises contribuent à réaliser les objectifs des deux pactes de l'ONU, à savoir le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial pour les réfugiés. Indirectement, ces initiatives contribuent aussi à réaliser plusieurs des objectifs de la Communication de la Commission européenne sur la protection des enfants migrants. La mise en œuvre du plan d'action a montré des exemples de coopération thématique avec d'autres partenaires internationaux, démarche qui mérite d'être poursuivie et renforcée.

Les contributions volontaires des États membres ont été un soutien essentiel pour la poursuite du plan d'action. Sa méthode rationalisée a permis d'élaborer des projets d'un bon rapport coût-efficacité, qui ont contribué aux travaux impliquant les enfants touchés par la migration.

Le Plan d'action a créé plus de sensibilisation et a permis de mettre en commun des ressources sur les normes existantes, les défis et les pratiques prometteuses. Pour faire une différence sur le terrain, il est nécessaire de soutenir davantage leur mise en œuvre et leur diffusion ainsi que de tester de nouvelles approches. Ce document final vise à assister les Délégués des Ministres dans leurs discussions sur la possible voie à suivre et des actions futures à cet égard.

1. INTRODUCTION

Lors de sa 127^e session le 19 mai 2017, le Comité des Ministres a adopté le Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (2017-2019). Conformément au Plan d'action, il a demandé que des mises à jour régulières sur l'état d'avancement et les résultats du Plan lui soient soumises sous forme de rapports d'étape et finaux. Après le rapport intérimaire de 2018¹, le présent document constitue le rapport final faisant le point sur les réalisations et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'action depuis son adoption (soit de mai 2017 à décembre 2019).

Comme prévu par le Plan d'action, sa coordination en interne et avec les partenaires externes fut assurée par le Représentant Spécial sur les migrations et les réfugiés, mandat exercé par l'ambassadeur Tomáš Boček jusqu'au 30 avril 2019 et par l'ambassadeur Drahoslav Štefánek depuis le 15 janvier 2020.

La structure de ce rapport est la même que celle du rapport intérimaire et met en avant non seulement les résultats du Plan d'action mais aussi les éléments de coordination et de complémentarité référencés dans le Plan d'action lui-même. Ce rapport analyse la valeur ajoutée de l'approche transversale et coordonnée appliquée à la mise en œuvre du Plan d'action (section 2), ainsi que les résultats concrets du Plan d'action en fonction de ses principaux objectifs (section 3). Il examine également la complémentarité entre le Plan d'action et d'autres activités entreprises par l'Organisation (section 4), ainsi que les partenariats stratégiques et la complémentarité avec des acteurs externes (section 5). Après un bref bilan financier (section 6), il récapitule les enseignements tirés et formule des suggestions pour des stratégies et actions futures (section 7). Le tableau 1 offre des informations détaillées et des liens vers tous les résultats énoncés dans la section 3 du rapport.

2. PROTECTION DES ENFANTS RÉFUGIÉS ET MIGRANTS – ACTION PRIORITAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

2.1. Une approche cohérente et transversale

Le Plan d'action s'est construit comme une réponse cohérente à l'échelle de toute l'Organisation aux défis auxquels les États membres ont dû faire face pour assurer la protection des enfants réfugiés et migrants entrant en Europe. En mars 2016, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a proposé une liste d'actions immédiates et prioritaires à déployer par les États membres et par l'Organisation pour mieux assurer la sécurité et le traitement approprié des enfants migrants et demandeurs d'asile entrant en Europe, en particulier des enfants non accompagnés ou séparés de leurs familles.² Parallèlement, le Secrétaire Général a nommé l'ambassadeur Tomáš Boček Représentant spécial sur les migrations et les réfugiés, son mandat plaçant la protection des enfants réfugiés et migrants parmi ses principales priorités. Les conclusions et les

¹ « Enfants réfugiés et migrants en Europe » – Progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action (2017-2019), [SG/Inf\(2018\)28](#).

² Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés : une responsabilité partagée, Propositions d'actions prioritaires du Secrétaire Général, 4 mars 2016, [SG/Inf \(2016\)9](#).

recommandations des rapports de mission et de son Rapport thématique sur les enfants réfugiés et migrants (22 mars 2017) ont fait ressortir la nécessité d'une action concertée.

Le Plan d'action s'est construit en étroite collaboration avec diverses entités du Conseil de l'Europe et par un dialogue actif avec les États membres. Il fut conçu comme la réponse cohérente de l'Organisation pour aider les États membres à faire face à la situation des enfants réfugiés et migrants en Europe. Le succès de sa mise en œuvre repose aussi sur les connaissances spécialisées et les activités de fond de dix-neuf organes et divisions différents au sein de l'Organisation³. Le Représentant spécial a coordonné la mise en œuvre du Plan d'action et veillé à le promouvoir en dehors de l'Organisation, notamment afin de lever des fonds pour sa mise en œuvre et de mettre en lumière la complémentarité avec des instruments d'autres parties prenantes.

L'approche transversale a permis à l'Organisation d'apporter une réponse exhaustive et coordonnée aux défis rencontrés par les États membres. Les échanges au sein de l'Organisation en matière d'expertise et d'expérience se sont révélés extrêmement précieux pour obtenir des résultats de grande qualité. Ainsi, les travaux sur les alternatives à la rétention des migrants se sont appuyés sur une très bonne coopération entre les secrétariats du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), de la Division des droits des enfants, du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme et du Service de l'exécution des arrêts de la Cour. L'élaboration des formations HELP⁴ s'est fondée sur l'expertise des équipes du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'Homme, de la Commissaire aux droits de l'homme, du Service de la Charte sociale et de la Division des droits des enfants.

En outre, les initiatives du Plan d'action aident les États membres à mettre en œuvre les recommandations émanant de mécanismes de suivi et des rapports de mission d'information du Représentant spécial. Les activités du Plan d'action viennent compléter la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021), la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2023), le Plan d'action pour la construction de sociétés inclusives (2016-2019) et le Plan d'action sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme (2015-2017).⁵ Plusieurs initiatives facilitant l'intégration des enfants susceptibles de

³ Bureau du RSSG pour les migrations et les réfugiés, Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), Comité de Lanzarote, Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), Comité européen de coopération juridique (CDCJ), Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), Comité *ad hoc* pour les droits de l'enfant (CAHENF), Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ), Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE), Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Division des droits des enfants, Programme du Conseil de l'Europe de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP), Accord partiel élargi sur le sport (APES), Division médias et Internet, Service de la jeunesse, Service de l'éducation, et du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'Homme.

⁴ HELP est le Programme du Conseil de l'Europe de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit.

⁵ Voir [SG/Inf\(2018\)7](#) et [SG/Inf\(2019\)37](#) pour les rapports finaux du Plan d'action sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme et du Plan d'action pour la construction de sociétés inclusives.

rester en Europe ont été soutenues conjointement avec le Plan d'action pour la construction de sociétés inclusives. Des informations supplémentaires sur d'autres activités réalisées par l'Organisation en faveur des enfants migrants en dehors du Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants figurent à la section 4.

2.2. Visibilité de l'action du Conseil de l'Europe sur les enfants réfugiés et migrants

Le lancement du Plan d'action lors de la 127^e Session du Comité des Ministres à Nicosie (Chypre) a démontré le soutien politique apporté à la priorité de la protection des enfants réfugiés et migrants. La Secrétaire Générale a confirmé la nécessité de mettre l'accent sur la protection des enfants réfugiés et migrants pour laquelle le Plan d'action a été mis en place.⁶

Avec la mise en œuvre du Plan d'action, le Conseil de l'Europe s'est fait largement connaître dans le domaine des migrations et, en particulier, dans celui de la protection des enfants réfugiés et migrants grâce à une stratégie de communication globale. L'approche adoptée a permis de faire passer un message clair sur les diverses activités menées par le Conseil de l'Europe dans ce domaine faisant partie d'un programme transversal et non fragmenté.

Des efforts de communication ont été déployés par chacune des entités impliquées dans le processus de la mise en œuvre ainsi que par le Représentant spécial et son bureau. Le Plan d'action a attiré l'attention à l'échelle internationale grâce à la couverture médiatique assurée notamment par *ANSA, EFE, Reuters, Athens News Agency, Xinhua, ITAR-TASS, La Vanguardia, France Bleu, Radio Prague, Irish Times, CTK, Prague Daily Monitor, Crotone informa, L'Orient Le Jour, Danas, Zougla, InfoMigrants et Reliefweb*.

L'ensemble des activités ont donné lieu à différentes manifestations promotionnelles : *Newsletter* du Conseil de l'Europe relative aux migrations, présentations lors de divers événements, vidéos promotionnelles et communications sur le portail internet du Conseil de l'Europe, le site web du Représentant spécial et dans des médias sociaux. Plus d'une dizaine de vidéos promotionnelles ont été réalisées pour présenter, entre autres, le lancement de la formation HELP sur les enfants réfugiés et migrants, les conférences sur les alternatives à la rétention des migrants, ainsi que d'autres projets - Passeport européen des qualifications des réfugiés, boîte à outils pour l'accompagnement linguistique des réfugiés adultes et manuel sur des informations adaptées aux enfants en situation de migration.

Quelque 25 articles mettant en lumière le Plan d'action et ses activités menées par toutes les entités concernées ont été publiés sur le site web du Conseil de l'Europe. La *Newsletter* relative aux migrations, produite par le Bureau du Représentant spécial, a présenté plus de 35 articles évoquant sous divers angles des informations sur le Plan d'action et sa mise en œuvre.⁷

⁶ Conseil de l'Europe, « Promouvoir des approches adaptées aux enfants dans le domaine des migrations: normes, orientations et pratiques actuelles », 2019.

⁷ Le bulletin mensuel est publié sur le site web du Représentant spécial et distribué par courrier électronique à plus de 2 000 abonnés spécifiques du groupe cible, tels que des professionnels du droit, des ONG, des organisations internationales, des personnels des services d'asile et de migration, des universitaires et des partenaires internationaux.

Lancée le 20 juin 2018 à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés par le Représentant spécial, une page web spéciale⁸ a permis de suivre en temps réel l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action. Sa plateforme conviviale a permis d'accéder à toutes les ressources résultant des initiatives du Plan d'action. Le Plan d'action et ses activités ont également suscité de nombreux débats sur les médias sociaux par le biais de tweets, de messages sur Facebook et de vidéos produites à cette fin. Une soixantaine de tweets ont généré près de 350 000 impressions et 4 000 engagements sur le sujet. Sur Facebook, près d'une quarantaine de messages concernant le Plan d'action ont donné lieu à quelque 3 000 interactions et 30 000 affichages.

Le Représentant spécial et son bureau ont assuré la sensibilisation au Plan d'action et à ses résultats par des interventions en dehors du Conseil de l'Europe, notamment par des contributions écrites et orales aux Pactes mondiaux de l'ONU pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et pour les réfugiés, à l'Etude mondiale de l'ONU sur les enfants privés de liberté, au 11^e Forum européen sur les droits de l'enfant. Le Bureau du Représentant spécial a également bénéficié d'une coopération internationale en matière de communications avec des partenaires tels que la Commission européenne, le Réseau européen des migrations (Conférence sur les alternatives efficaces à la rétention des migrants), et l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) lorsqu'il a co-organisé le séminaire Conseil de l'Europe-HCR sur la protection des enfants réfugiés et migrants au Portugal (à Lisbonne), la Conférence internationale de Prague (sous la présidence du Comité des Ministres) et les manifestations de la Banque de développement du Conseil de l'Europe à Nuremberg, à Melilla et à Sarajevo.

Les brochures du Plan d'action, disponibles en plusieurs langues (anglais, français, allemand, italien et turc), ont été distribuées aux représentations permanentes d'États membres et observateurs du Conseil de l'Europe, à différents homologues œuvrant dans le domaine des migrations et des réfugiés, aux participants de divers événements concernant le Plan d'action et les questions de migration ainsi qu'à des visiteurs intéressés.

3. MISE EN ŒUVRE : ETAT D'AVANCEMENT ET RESULTATS

Le Plan d'action s'articule autour de trois piliers correspondant aux principaux objectifs décidés par les États membres : garantir l'accès des enfants à leurs droits et à des procédures adaptées, assurer une protection effective contre différentes formes de violence et améliorer l'intégration de ces enfants. Suivant la structure de ces trois piliers, cette section présente dans les rubriques pertinentes le niveau de la mise en œuvre et l'état d'avancement de toutes les activités menées en 2017-2019 (voir le tableau 1 pour des informations détaillées et liens concernant les résultats mentionnés dans cette section).

Le Plan d'action a largement atteint les objectifs fixés. Il a confirmé la capacité de l'Organisation et des États membres à coopérer efficacement et à entreprendre un effort collectif. Dans le même

⁸ www.coe.int/action-plan-child-refugee.

temps, plusieurs nouvelles activités ont été introduites dans des domaines spécifiques tels que les alternatives à la rétention des migrants, l'éducation et l'inclusion sociale.

Suivant les exigences méthodologiques du Plan d'action, la société civile a été une partie prenante importante dans la mise en œuvre du plan. Plusieurs projets ont impliqué les ONG dans le développement et utilisation future des résultats du Plan d'action.

Par le biais du Plan d'action, le Conseil de l'Europe a poursuivi son approche soucieuse de l'égalité entre les hommes et les femmes étant donné que les filles sont particulièrement exposées aux risques d'abus, d'exploitation et de pratiques préjudiciables. Des informations supplémentaires concernant la dimension de genre dans les travaux du Conseil de l'Europe sur la protection d'enfants réfugiés et migrants sont présentées dans la section 4.

3.1. Garantir l'accès à des droits et à des procédures adaptées aux enfants

Toutes les activités relevant du premier pilier du Plan d'action ont été mises en œuvre. Les résultats obtenus dans le cadre de ce pilier permettent aux autorités et aux professionnels des États membres d'utiliser une approche adaptée aux enfants lorsqu'ils interagissent avec eux tout au long des processus de migration et d'asile, ils aident les professionnels à acquérir une compréhension approfondie des mesures pluridisciplinaires requises pour assurer la protection des enfants réfugiés et migrants et fournissent aux décideurs politiques des exemples de pratiques visant à faciliter l'accès aux droits et à éviter l'apatridie chez les enfants réfugiés et migrants.

a. Garantir l'accès à des informations et à des procédures adaptées aux enfants

Une **table ronde sur l'information adaptée aux enfants** en situation de migration, organisée les 29-30 novembre 2017 par la Division des droits de l'enfant, a permis d'explorer la notion d'information adaptée aux enfants et de faciliter l'échange d'exemples de bonnes pratiques et de pratiques prometteuses sur la manière de communiquer avec les enfants dans le contexte des migrations. En tant que suivi direct de cette table ronde, **le manuel** à l'usage des professionnels de terrain « **Communication d'informations adaptées aux enfants en situation de migration** » a été lancé le 18 décembre 2018. Ce manuel s'adresse à tous les professionnels et les bénévoles qui travaillent avec des enfants en situation de migration, il donne des exemples de pratiques prometteuses avec des recommandations provenant des enfants concernant la manière d'améliorer la communication avec eux. Il aborde le manque d'informations précises, fiables et accessibles, et fournit des conseils sur la manière d'informer les enfants tout au long de leur voyage, de leur arrivée en Europe jusqu'à l'obtention d'une solution durable. Grâce à ses applications pratiques, les professionnels sont encouragés à réfléchir de manière critique à la manière dont ils communiquent avec les enfants et à donner aux enfants les moyens d'accéder à leurs droits par le biais d'informations adaptées. Le manuel est actuellement disponible en anglais, en français et en espagnol. Sur la base du manuel, des éléments spécifiques sur la fourniture d'informations adaptées aux enfants dans le contexte des procédures nationales portugaises d'évaluation de l'âge ont été examinés et approuvés à Lisbonne. Il en est résulté la publication d'une brochure spécifique pour ce pays.

En outre, le Représentant spécial pour les migrations et les réfugiés a élaboré **un recueil des pratiques prometteuses en matière de procédures adaptées aux enfants dans le domaine des migrations** : « Promouvoir des approches adaptées aux enfants dans le domaine des migrations : normes, orientations et pratiques actuelles ». Ce recueil, publié et lancé en décembre 2019, regroupe l'ensemble des normes internationales et européennes sur les procédures adaptées aux enfants dans le contexte des migrations, agrémenté d'illustrations de la pratique du type d'initiatives, de programmes et de procédures qui servent à appliquer ces normes. Structuré en quatre thèmes, l'examen couvre les procédures concernant l'entrée et l'identification, les processus d'asile et de migration adaptés aux enfants, les mesures de protection spéciales et les solutions durables. Les recherches qui sous-tendent cette compilation confirment l'écart entre les normes fixées par les différents instruments et leur mise en œuvre. La publication a été officiellement lancée le 9 décembre 2019 à Belgrade (Serbie) par le Bureau du Représentant spécial, conjointement avec l'UNICEF. L'événement de lancement a rassemblé des autorités gouvernementales, des représentants d'organisations internationales et de la société civile et des membres de missions diplomatiques, qui ont discuté de la manière de promouvoir des approches adaptées aux enfants dans le contexte des migrations. Des discussions sont en cours concernant la poursuite de la diffusion de la publication dans le cadre de diverses manifestations.

b. Garantir à tout enfant une nationalité

Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a décidé, lors de sa réunion plénière du 14 au 16 novembre 2018, de procéder à **un examen préliminaire des protocoles et procédures utilisés par les Etats membres pour déterminer et résoudre les cas d'apatridie**, en particulier ceux des enfants migrants. A titre d'étape préliminaire à cet examen, a été organisée les 11-12 juin 2019 une réunion *ad hoc* des membres du CDCJ, d'experts nationaux et des principales parties prenantes, y compris le HCR, le Réseau européen sur l'apatridie, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Réseau européen des migrations. Les participants ont échangé des vues et des expériences sur les pratiques nationales, les lacunes récentes ou les nouveaux défis et les difficultés pratiques rencontrés tant par les autorités nationales que par les apatrides. Ils ont également réfléchi à la façon dont le CDCJ pourrait apporter ses connaissances spécialisées, au cours du prochain exercice biennal (2020-2021), et contribuer aux actions en cours menées par les États membres et d'autres organisations œuvrant dans ce domaine. Les résultats des travaux du groupe ont été repris dans une analyse détaillée, qui a été présentée et examinée par le CDCJ à sa 94^e réunion plénière (13-15 novembre 2019). Lors de cette réunion, le CDCJ a convenu d'organiser en 2020-2021 une conférence internationale sur l'apatridie afin de sensibiliser et de promouvoir la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans ce domaine, et, sur la base des conclusions de la conférence, de tenir une série de réunions techniques ciblées sur l'apatridie⁹.

c. Formation sur les enfants réfugiés et migrants

Le Programme HELP a lancé en juin 2018 un nouveau **cours sur les enfants réfugiés et migrants**, élaboré en coopération avec le HCR. Le cours couvre notamment le cadre juridique international, les procédures adaptées aux enfants, les mesures de substitution à la rétention, le

⁹ Voir aussi le mandat du CDCJ, adopté par les Délégués, CM(2019)131-addfinal.

regroupement familial, les droits sociaux, l'intégration, la tutelle et l'évaluation de l'âge. Le cours a été élaboré sur la base de la méthodologie d'apprentissage en ligne HELP et est lié au cours HELP/HCR sur l'asile et au cours HELP sur la justice adaptée aux enfants¹⁰. Le cours représente l'appui nécessaire à la mise en œuvre au niveau national des directives et des connaissances élaborées dans le cadre des trois piliers du Plan d'action.

Avant que le cours soit lancé, une formation de formateurs qui alliait aspects techniques et apprentissage de contenus a été organisée par la Division nationale de la mise en œuvre des droits de l'homme les 24-25 mai 2018 à Strasbourg. Depuis juin 2018, le cours a déjà été officiellement lancé au Royaume-Uni, en Espagne, en Grèce, en France, en Italie et en Turquie. Le principal groupe cible est constitué par les avocats, tandis qu'en Espagne et en Italie, le cours de formation a également été lancé pour les juges. Des événements de lancement nationaux ont été organisés avec le soutien du HCR et de partenaires nationaux comme le Barreau espagnol, le Conseil judiciaire espagnol, l'École judiciaire espagnole, le Barreau d'Athènes, le Conseil national des barreaux français, la Délégation des barreaux français, l'École de la magistrature italienne, le Conseil national des barreaux italien et le Barreau d'Istanbul. Un lancement dans ces pays pour d'autres professionnels du droit est exploré en 2020. Des adaptations nationales et des versions linguistiques supplémentaires en albanais, en arabe, en azéri, en bulgare, en croate, en français, en allemand, en grec, en hongrois, en italien, en espagnol et en turc ont été ajoutées à la plateforme HELP. Les futures traductions seront progressivement mises à disposition sur la même plateforme en ligne. Des nouvelles traductions pourraient également être envisagées. Les professionnels du droit qui y ont participé ont souligné l'approche globale des modules de cours, qui fournissent les connaissances et les compétences nécessaires pour protéger les droits fondamentaux des enfants réfugiés et migrants. Compte tenu de l'intérêt exprimé et du soutien approprié, son lancement dans d'autres pays restera à l'ordre du jour de HELP.

HELP a également développé en 2019 de **nouvelles formations en ligne sur les normes du CPT**, y compris un module sur la rétention des immigrants, et sur les **alternatives à la rétention** des migrants (voir ci-dessous la section 3.2.d).

3.2. Assurer une protection effective

Les résultats des activités pluridisciplinaires menées dans le cadre du deuxième pilier du Plan d'action – des lignes directrices et des orientations nouvelles, l'identification des pratiques prometteuses et des conseils stratégiques - contribuent déjà à une mise en œuvre plus efficace des droits de l'homme dans ce domaine.

a. Nouvelles lignes directrices concernant la tutelle effective et la détermination de l'âge

Indépendamment des différences entre les systèmes de tutelle des Etats membres, leur efficacité est essentielle pour garantir le respect des droits des enfants et l'accès effectif des enfants réfugiés et migrants aux procédures juridiques. L'utilisation des procédures de détermination de l'âge peut et doit être effectuée dans le respect des droits de l'homme afin d'atténuer l'incidence potentiellement préjudiciable de la détermination de l'âge sur la santé physique et mentale de

¹⁰ L'ensemble des cours sont publics et accessibles sur la plateforme d'apprentissage électronique HELP (<http://help.elearning.ext.coe.int/>).

l'enfant. Pour s'acquitter du mandat confié par le Comité des Ministres concernant l'élaboration de lignes directrices dans les domaines de la tutelle et de la détermination de l'âge, le Comité *ad hoc* pour les droits de l'enfant (CAHENF) a créé un Groupe de rédaction d'experts sur les droits et les garanties des enfants dans le contexte des migrations (CAHENF- Garanties). En 2018-2019, le CAHENF a élaboré, avec l'appui de son groupe de rédaction, les projets de textes des deux séries de lignes directrices.

Le 11 décembre 2019, les Délégués des Ministres ont adopté **la Recommandation CM/Rec(2019)11 aux Etats membres sur un régime de tutelle efficace pour les mineurs non accompagnés et séparés dans le contexte de la migration**. Le texte énonce des principes clés et des lignes directrices pour traduire les dispositions générales en dispositions juridiques, politiques, institutionnelles et en ressources pratiques susceptibles d'assurer une protection efficace des enfants par le biais de la tutelle. Ces principes concernent la désignation des tuteurs, leur rôle, leurs responsabilités et leurs tâches, l'accès à l'information et à des mécanismes de plainte adaptés aux enfants, les mesures institutionnelles, la coordination au niveau national et la coopération internationale. Ladite recommandation constitue le premier instrument de droit non contraignant établissant des normes claires pour une tutelle efficace. Elle vise à orienter et à soutenir l'action menée par les Etats membres du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection des enfants réfugiés et migrants, tout en tenant compte de la diversité des modèles de tutelle dans les Etats membres. Elle peut également servir de source d'inspiration pour les pays situés en dehors de l'Europe.

Après des recherches et consultations approfondies, le CAHENF a examiné en novembre 2019 un certain nombre de questions en suspens concernant le texte du projet de recommandation sur les principes et lignes directrices relatifs aux droits de l'homme et leur mise en œuvre concernant la détermination de l'âge des enfants en situation de migration, et a conclu que d'autres consultations sont nécessaires avant de soumettre le texte à l'examen et à l'approbation du Comité des Ministres. Le projet de texte s'inspire de l'enquête sur les procédures de détermination de l'âge dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, réalisée en 2017. Le texte s'appuie également sur des consultations avec des enfants qui ont fait l'expérience de la détermination de l'âge dans le contexte de la migration, menées en 2019 au Portugal, en Grèce, en Allemagne et à Chypre. Les enfants ont reconnu les efforts positifs de nombreux professionnels et leur besoin de personnes de confiance, sur lesquels ils pouvaient compter pour obtenir des explications et une protection. Ces consultations ont aussi révélé que les enfants ignoraient souvent leurs droits, qu'ils étaient anxieux de voir leur vie suspendue pendant la détermination de leur âge et que la partie examen médical était un moment particulièrement stressant.

Des mesures de suivi concernant la tutelle et la détermination de l'âge seront planifiées dans le courant de l'année 2020.¹¹

¹¹ Voir aussi le mandat du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), adopté par les Délégués, CM(2019)131-addfinal.

b. Hébergement adéquat pour les enfants et leurs familles

Les 27 et 30 novembre 2018, le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a approuvé la proposition d'étudier à l'avenir **les conditions d'accueil des enfants réfugiés et migrants**, une fois que le guide pratique sur les alternatives à la rétention des migrants sera terminé. Le CDDH a décidé, lors de sa réunion du 18 au 21 juin 2019, de se focaliser sur le placement alternatif en famille des enfants non accompagnés et séparés. Il a été convenu d'examiner à la fois les problèmes et les bonnes pratiques dans ce domaine, les garanties des dispositifs existants et le soutien éventuel au placement familial et aux familles. Lors de sa réunion, du 26 au 29 novembre 2019, le CDDH a conclu que les résultats devraient être concis et accessibles, l'achèvement des nouveaux travaux sur le placement en famille étant prévu pour la fin de 2020.¹²

c. Aider à rétablir les liens familiaux et à se regrouper, en conformité avec les normes existantes

En 2018-2019, le Représentant spécial sur les migrations et les réfugiés a élaboré un manuel sur les normes et les bonnes pratiques concernant le rétablissement des liens familiaux et le regroupement familial. Le **manuel « Le regroupement familial de enfants réfugiés et migrants : normes et pratiques prometteuses »**, a été achevé en novembre 2019 et doit être publié au début de 2020. Il présente un aperçu des principes des droits de l'homme, des droits de l'enfant et du droit des réfugiés applicables au regroupement familial, ainsi qu'une série d'exemples clés de pratiques notables groupées par thème. Les pratiques retenues visent en particulier à faire en sorte que les bénéficiaires comprennent le processus et reçoivent des conseils et des avis juridiques, ainsi qu'un soutien administratif et pratique pour traiter le regroupement familial. Certaines initiatives visent à renforcer les capacités des prestataires de services, tels que les services de tutelle ou les prestataires d'aide juridique, à répondre à l'augmentation des demandes d'aide aux bénéficiaires du regroupement familial. Les exemples retenus rappellent la nécessité d'évaluer les cas d'enfants en suivant une approche pluridisciplinaire, par le biais de protocoles de coopération ou de conseils entre professionnels, d'améliorer la coopération transfrontalière, de favoriser une bonne gestion des cas par le biais de services de soutien accrus pour les bénéficiaires potentiels et d'adopter une vision globale du processus, y compris des mesures de soutien après le regroupement. Des discussions sont en cours concernant la diffusion de la publication dans le cadre de diverses manifestations.

d. Eviter de recourir à la privation de liberté en raison du statut de migrant

Cette action a été menée par la proposition des alternatives à la rétention de migrants et la promotion des normes du CPT en matière de rétention des migrants ainsi que par la sensibilisation aux effets négatifs de la rétention sur les mineurs et par le renforcement du suivi des lieux où des enfants sont privés de liberté.

Alternatives à la rétention des migrants

Les 25-26 septembre 2017, la présidence tchèque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a accueilli la **Conférence intitulée « La rétention des enfants migrants : bientôt la fin ? »**. En offrant une tribune d'échanges entre divers secteurs, la conférence a conclu que des

¹² Voir aussi le mandat du CDDH, adopté par les Délégués, CM(2019)131-addfinal.

alternatives à la rétention des migrants n'étaient pas seulement nécessaires pour les enfants, mais pouvaient constituer une politique efficace de gestion des flux migratoires tout en défendant l'intérêt supérieur de l'enfant. Les conclusions de la conférence contribuent aux travaux menés par le Conseil de l'Europe dans ce domaine.

En janvier 2018, le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a publié son « **Analyse des aspects juridiques et pratiques des alternatives efficaces à la rétention dans le contexte des migrations** ». L'analyse présente de manière cohérente et détaillée un aperçu des normes internationales applicables en matière de droits de l'homme dans ce domaine, tout en recensant un éventail de types d'alternatives et les éléments essentiels qui rendent celles-ci efficaces. L'analyse examine aussi la manière dont le Conseil de l'Europe pourrait s'engager dans ce domaine. Partant des données de l'Analyse, le CDDH a adopté en juin 2019 le **Guide pratique « Alternatives à la rétention dans le contexte des migrations : favoriser l'efficacité en terme de résultats »**, qui met l'accent sur la mise en œuvre des alternatives en synthétisant certains principes et constatations clés dans un guide concis et agrémenté d'illustrations. Le guide explique pourquoi il faudrait recourir aux alternatives à la rétention, quels types d'alternatives pourraient être envisagés et comment on pourrait les utiliser à bon escient. L'objectif du guide est d'inspirer et de fournir des étapes concrètes de planification pour la mise en œuvre. Outre l'anglais et le français, il est disponible en allemand, en grec, en italien, en serbe, en espagnol et en turc. Les Délégués des Ministres en ont pris note le 16 octobre 2019.

Vu l'intérêt particulier des parties prenantes dans ce domaine, des activités supplémentaires ont été menées. La **Conférence internationale sur les alternatives efficaces à la rétention des migrants**, organisée le 4 avril 2019 par la Direction des droits de l'homme et le Représentant spécial, conjointement avec la Commission européenne et le Réseau européen des migrations, a permis d'examiner une série de pratiques et d'exemples concrets provenant de différentes régions de l'Europe, avec quelque 200 participants. Les discussions ont porté, entre autres, sur l'obligation internationale de mettre en œuvre d'autres solutions ainsi que sur les moyens pratiques utilisés pour rendre plus efficaces les alternatives sur le plan des droits de l'homme, le respect des procédures d'immigration, le rapport coût-efficacité et les avantages potentiels. Les principales conclusions de la Conférence ont confirmé un certain nombre d'idées présentées dans l'Analyse susmentionnée. Les débats ont montré qu'une plus grande diffusion des connaissances et des enseignements tirés pourrait permettre aux États d'obtenir des résultats et de prévenir les échecs par des approches pratiques et pragmatiques. A cette fin, des projets pilotes concrets et concertés sur les alternatives pourraient être mis en œuvre dans un plus grand nombre d'endroits, sur la base des pratiques examinées lors de la Conférence.

Par ailleurs, en 2019 une nouvelle **formation HELP** en ligne consacrée aux alternatives à la rétention des migrants, a été élaborée conjointement avec le HCR. Elle couvre les normes juridiques applicables, les différents types d'alternatives et les processus qui sont essentiels pour qu'elles soient conçues et mises en œuvre avec efficacité. Elle présente également les avantages des alternatives à la rétention pour les migrants et les États membres et sera disponible sur la plateforme HELP au début de 2020. Parmi les autres actions visant à promouvoir les alternatives à la rétention des migrants figurent la poursuite de la préparation des matériels conviviaux et spécialisés sur les alternatives efficaces à la rétention, le renforcement des capacités des

professionnels et l'amélioration de la sensibilisation générale aux bonnes pratiques et aux enseignements tirés de la mise en œuvre efficace des mesures.

Normes du CPT en matière de rétention des migrants

Le 15 mars 2017, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a publié **une fiche thématique** sur la rétention des migrants où il présente ses normes, toutes fondées sur des centaines de visites dans des centres de rétention pour migrants. La fiche vise avant tout à mieux faire connaître les normes du CPT dans ce domaine. Elle couvre entre autres les garanties durant la rétention, le descriptif de locaux convenables, le régime de rétention en lieu ouvert, la prestation des soins de santé, les mécanismes de suivi et de plainte effectifs. Elle rappelle une double nécessité : d'une part, mettre en place des alternatives à la rétention viables et, d'autre part, tout faire pour éviter de recourir à la privation de liberté d'enfants migrants. Outre le français et l'anglais, elle est maintenant disponible dans les langues suivantes : albanais, bosniaque, bulgare, croate, espagnol, grec, hongrois, italien, serbe, slovaque, tchèque, turc et ukrainien. En 2019, un nouveau cours HELP sur les normes du CPT a été élaboré. Il comprend un module sur les normes concernant les conditions de rétention des migrants.

Les normes du CPT servent de référence pour le travail mené au Conseil de l'Europe sur les migrations et elles servent de plus en plus à d'autres acteurs comme les Nations Unies et l'Union européenne. Dans certains Etats membres du Conseil de l'Europe, le travail du CPT dans ce domaine a favorisé l'amélioration des conditions de rétention des migrants ou l'adoption de révisions législatives interdisant la rétention des enfants dans le contexte des migrations.

Suivi des lieux où des enfants sont privés de liberté à la suite de procédures d'immigration

La Division des droits des enfants et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et en collaboration avec l'ONG Défense des enfants international (DEI, Belgique), ont publié le 11 octobre 2017 **un Guide à l'intention des Parlementaires sur le suivi des lieux où des enfants sont privés de liberté** à la suite de procédures d'immigration. Le Guide, élaboré dans le cadre de la Campagne de l'APCE pour mettre fin à la rétention d'enfants migrants, donne des conseils pratiques et présente des listes de contrôle pour permettre aux parlementaires d'effectuer des visites, de s'entretenir avec des enfants détenus et avec le personnel des lieux de rétention et d'assurer un suivi efficace de leurs visites. Il est disponible en anglais, en français et en arabe.

Plusieurs **sessions de formations à l'intention des médiateurs pour enfants et des parlementaires** ont eu lieu en avril, en novembre 2017 et en mars 2019. Elles se fondaient sur la méthodologie et les guides élaborés pour les professionnels qui visitent des lieux où des enfants sont privés de liberté. Elles ont permis d'acquérir des compétences pour s'entretenir avec et visiter les enfants migrants placés en rétention, et de maîtriser les techniques nécessaires pour un suivi efficace. La session de formation de 2019 portait également sur la dimension couverte par le manuel sur l'information adaptée aux enfants en situation de migration. Elle a suscité l'intérêt des représentants des pouvoirs publics chargés de veiller au respect des droits de l'enfant dans le cadre de la rétention et/ou en situation de migration. Le HCR et le CPT ont participé à

l'organisation des sessions de formation. Celles-ci ont assuré une bonne représentation géographique, les participants provenant de 20 Etats membres et de deux Etats ayant le statut d'observateur.

Pour mieux faire connaître les avantages des centres d'accueil ouverts, pour s'informer des bonnes pratiques en matière de prise en charge et d'accueil des mineurs non accompagnés et pour renforcer les compétences acquises en matière de suivi, des parlementaires ont visité plusieurs établissements en Europe et au-delà (zones de transit en Hongrie, centres de migration en Autriche, camp de réfugiés en Jordanie, installations en Grèce et à Chypre).

D'autres activités menées par l'Assemblée dans le contexte des migrations sont présentées dans la section 4 du présent rapport.

e. Garantir une protection contre toutes les formes de violence, notamment la traite et l'exploitation sexuelle

Le plan d'action vise à protéger les enfants contre la violence liée au trafic, à la traite, à l'exploitation et aux abus sexuels par des activités permettant la coopération internationale, le suivi régulier des pays, le recensement et la diffusion des bonnes pratiques.

Prévenir et réprimer le trafic illicite de migrants, y compris d'enfants

Le 23 juin 2017, le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) a organisé à Strasbourg **une conférence internationale sur le trafic illicite de migrants** pour examiner les bonnes pratiques et les mesures concrètes pour prévenir et lutter contre ce type de trafic, pour élaborer des stratégies de coopération et d'échange d'informations, et protéger les droits des migrants faisant l'objet d'un tel trafic. La conférence a conclu que les mécanismes du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains (GRETA), la violence à l'égard des femmes (GREVIO) et l'exploitation sexuelle des enfants (Comité de Lanzarote) devraient continuer à être soutenus et renforcés afin d'assurer la protection des droits des migrants faisant l'objet d'un trafic illicite. Les conclusions de la conférence ont encouragé le Conseil de l'Europe à chercher les mesures possibles pour prévenir le trafic et pour promouvoir une coopération internationale.

En conséquence, le CDPC a décidé, en décembre 2017, de créer deux **groupes de travail** chargés respectivement de travailler sur les mesures de prévention du trafic illicite de migrants et sur les mesures visant à renforcer la coopération internationale. Les groupes de travail ont été composés de praticiens hautement qualifiés des Etats membres, de spécialistes des milieux universitaires et de la recherche, et de représentants de partenaires internationaux tels qu'Europol, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Cour pénale internationale (CPI) et le HCR.

Les groupes de travail ont tenu leurs premières réunions du 20 au 22 juin 2018 à Paris. Le groupe de travail sur les mesures de prévention s'est penché notamment sur la collecte de données et la recherche, la sensibilisation, la dissuasion des passeurs de migrants et la synergie entre le trafic de migrants et les voies légales de migration. Le groupe de travail sur la coopération internationale a proposé de renforcer l'échange d'informations entre les acteurs concernés et de réaliser des mesures de coopération plus modernes et plus souples aux fins d'enquêtes

effectives. En novembre 2018, le CDPC a décidé de poursuivre les travaux du groupe sur la coopération internationale dans la mesure où ils sont directement liés à son domaine de compétence.

La deuxième réunion du groupe de travail sur la coopération internationale, tenue en avril 2019, a examiné en détail **un projet de plan d'action** destiné à traduire les observations du groupe en actions concrètes du Conseil de l'Europe. Le projet propose notamment six lignes d'action, parmi lesquelles on peut citer la mise en place d'un Réseau de procureurs du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants ; l'organisation d'un atelier pour favoriser la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination ; l'établissement d'une liste de points de contact 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour faciliter les premiers contacts d'alerte entre les services de maintien de l'ordre chargés du trafic illicite de migrants ; et la création d'une base de données ouverte du Conseil de l'Europe contenant des informations judiciaires et législatives sur le trafic de migrants. Le CDPC a examiné le projet de plan d'action lors de sa 77^e réunion plénière en décembre 2019 et il a décidé de le soumettre pour approbation lors de sa prochaine réunion plénière en juin 2020, après un examen fondé sur des consultations au niveau national. Lors de la même réunion, le CDPC a confirmé que le thème du trafic illicite de migrants restait parmi ses priorités pour le prochain biennium.

Lutter contre la traite des enfants

Dans le cadre de ses 6^e, 7^e et 8^e Rapports généraux, couvrant respectivement les années 2016, 2017 et 2018, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a mis en lumière de sérieuses lacunes dans la prévention de la traite des enfants et dans l'identification et la protection de ces enfants. Les risques encourus par les enfants et les jeunes demeurent particulièrement préoccupants car, dans de nombreux pays, les failles des systèmes de protection des enfants empêchent de réagir à temps pour répondre aux besoins des enfants migrants et/ou demandeurs d'asile se trouvant en danger.

Un recueil de bonnes pratiques en matière de lutte contre la traite des enfants a été élaboré sur la base des rapports d'évaluation du GRETA. Il devrait être publié au début de 2020. Il doit aider les États membres à combler les lacunes identifiées par le GRETA quant à l'identification et à la protection des victimes de traite parmi les enfants migrants et réfugiés, mais aussi à la prévention de la traite (répétée ou non).

La traite des enfants a également été l'un des thèmes du deuxième cycle d'évaluation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui s'est déroulé du 1^{er} juin 2014 au 31 décembre 2018. Dans le cadre de ce cycle, le GRETA a suivi 40 des 47 Parties à la Convention, et les rapports produits décrivent les procédures actuelles d'identification des victimes de la traite des enfants, en accordant une attention particulière aux enfants demandeurs d'asile non accompagnés et séparés. En outre, les rapports comprennent des informations concernant la désignation de tuteurs légaux et l'évaluation de l'âge dans les différents pays. Le GRETA et le Comité des parties à la Convention formulent des recommandations visant à prendre des mesures pour garantir que les mineurs non accompagnés et séparés bénéficient de dispositifs de prise en charge efficaces, pour prévenir la disparition d'enfants étrangers non accompagnés de la garde de l'Etat, pour offrir une formation

supplémentaire aux professionnels travaillant avec les enfants, ou pour renforcer la participation de plusieurs institutions à l'identification des victimes de toutes les formes d'exploitation. Le GRETA fera le bilan du deuxième cycle d'évaluation de la Convention et son prochain rapport général comportera une section résumant les principales lacunes et les besoins recensés au cours de ce cycle.

Protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

À l'issue d'un cycle de suivi urgent, le 3 mars 2017, le Comité des parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Convention et le Comité de Lanzarote ») a publié le **rapport spécial : « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés de l'exploitation et des abus sexuels »**. Le rapport met en lumière les situations qui exposent les enfants touchés par la crise des réfugiés à un risque d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels, et il fait des recommandations sur les moyens permettant d'éviter ces risques et de protéger les enfants, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés et ceux portés disparus après leur arrivée¹³.

Sur la base des informations fournies par les États parties à la Convention de Lanzarote, le Comité de Lanzarote a adopté, le 6 juin 2019, **un rapport d'évaluation** des mesures prises à la suite de ses cinq recommandations « exhortant » les États à intervenir. Le rapport a conclu que 33 États européens se sont conformés à ces cinq recommandations. Le Comité de Lanzarote a notamment recommandé de soumettre à un contrôle efficace toutes les personnes qui, en raison de leur profession, sont en contact régulier avec des enfants touchés par la crise des réfugiés, afin de vérifier si elles ont été condamnées pour des actes d'exploitation ou d'abus sexuels sur des enfants. Le Comité de Lanzarote a maintenant entrepris l'évaluation de ses dix recommandations « appelant à considérer des mesures » qui portent sur des situations où d'autres améliorations sont nécessaires en droit ou en pratique pour se conformer pleinement à la Convention.

Le rapport spécial du Comité de Lanzarote a eu pour effet de sensibiliser aux risques encourus par les enfants en déplacement et de renforcer leur protection contre les abus et l'exploitation sexuels par des recommandations concrètes. En outre, l'évaluation de la manière dont les États ont mis en œuvre les recommandations a permis de dégager une sélection de bonnes pratiques, qui peuvent contribuer à l'échange d'informations et d'expériences. Le Secrétariat du Comité de Lanzarote est en train d'établir une « liste de contrôle » pour aider les praticiens qui s'occupent des enfants en déplacement dans les pays d'accueil, de transit et de destination à savoir ce que la Convention de Lanzarote exige que les États fassent et/ou mettent en place pour prévenir la violence sexuelle contre les enfants en déplacement ; à repérer et à soutenir toute victime présumée de cette violence ; et à signaler les soupçons de violence sexuelle contre les enfants en déplacement et à poursuivre les auteurs présumés de ces infractions.

En plus des activités du Plan d'action, la Division des droits de l'enfant a organisé les 13 et 14 décembre 2018 avec le Représentant spécial pour les migrations et les réfugiés, une **table ronde**

¹³ Dans ses recommandations aux États parties à la Convention de Lanzarote, le Comité emploie les verbes « exhorter », « considérer » et « inviter » en fonction du degré d'urgence des mesures à prendre.

internationale sur le thème « **Apporter de réels changements : assurer une protection effective des droits des enfants réfugiés et migrants** », pour inviter des représentants des gouvernements et de la société civile à discuter, entre autres, du suivi des recommandations du rapport spécial du Comité de Lanzarote et des missions d'information du Représentant spécial. Les discussions ont fait apparaître un certain nombre de défis auxquels les Etats membres sont confrontés, mais aussi la nécessité de diffuser plus largement les travaux du Conseil de l'Europe et d'informer sur les possibilités de financement des projets de coopération dans ce domaine. Les représentants des Etats membres ont exprimé leur intérêt pour l'organisation d'autres réunions en vue de discussions constructives similaires.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a développé le Pacte des villes et régions pour mettre fin à la violence sexuelle contre les enfants en invitant les collectivités locales et régionales à créer des centres pluridisciplinaires de protection de l'enfance. Dans le cadre du Plan d'action, en 2017, le Congrès a organisé à Belgrade (Serbie) un deuxième **séminaire pour des associations de collectivités locales** axé sur le Pacte et les mécanismes de protection des enfants touchés par la crise des réfugiés aux niveaux international et national. Au 31 décembre 2019, un total de 80 villes, régions, associations de gouvernements locaux et d'ONG de 24 pays ont signé le Pacte.

3.3. Améliorer l'intégration des enfants réfugiés et migrants

L'éducation inclusive, et la participation active à la société sont essentielles pour assurer l'insertion sociale des enfants et des jeunes gens réfugiés et migrants en Europe. Elles constituent donc le troisième grand objectif du Plan d'action. Les initiatives portant sur l'intégration linguistique, sur la reconnaissance des qualifications et sur l'intégration par le sport ont été soutenues conjointement avec le Plan d'action pour la construction de sociétés inclusives.

a. Assurer une éducation

Le Plan d'action considère l'intégration linguistique et la reconnaissance des qualifications comme prioritaires pour un accès effectif à l'enseignement ordinaire et pour une véritable insertion.

Intégration linguistique

En novembre 2017, le Service de l'Éducation a lancé **une boîte à outils pour « l'accompagnement linguistique des réfugiés »** (ILMA). Elle offre une aide pratique et gratuite aux ONG et à leurs volontaires, ainsi qu'à des instances nationales et régionales intervenant dans la prestation d'accompagnement linguistique aux réfugiés adultes. Composée d'un ensemble de lignes directrices, d'outils et de matériel pédagogique susceptibles de répondre à toutes sortes de besoins, tant pour les réfugiés que pour les volontaires, elle peut être utilisée pour concevoir des cours de langue. Elle est actuellement disponible en sept langues (néerlandais, anglais, français, allemand, grec, italien et turc). A la suite d'un appel d'offres, quatorze ONG et associations européennes ont été sélectionnées pour faire connaître et aider à diffuser la boîte à outils par le biais de différentes initiatives (traduction, formation, communication, promotion, etc.).

En 2018, divers **projets de diffusion** ont été réalisés aux niveaux local, régional et national en Albanie, Belgique, Grèce, Irlande, Italie, Serbie et au Royaume-Uni. Parmi ces initiatives, un

webinaire de formation a été élaboré avec la participation d'associations de huit pays. Il est disponible gratuitement pour une utilisation ultérieure. En décembre 2018, une réunion de consultation entre les ONG concernées a permis de discuter des réussites et des enseignements tirés et de fournir des idées et des recommandations concernant l'adaptabilité de la boîte à outils. En 2019, la boîte à outils et la méthodologie ILMA ont été utilisées comme base pour le renforcement des capacités et la mise en œuvre de l'éducation non formelle dans quatre camps de réfugiés grecs, desservant environ 3 500 demandeurs d'asile. La boîte à outils ILMA est utilisée dans l'enseignement de la langue grecque aux adolescents et aux adultes, ainsi que dans les sections du programme éducatif hebdomadaire consacrées aux compétences de la vie courante. Le projet fait office de cas pilote, ce qui pourrait aboutir à l'utilisation de la méthodologie ILMA pour l'intégration linguistique nationale de la population réfugiée et migrante. Sur la base des résultats de l'expérimentation de la boîte à outils existante, l'élaboration d'une boîte à outils similaire destinée spécifiquement à un public plus jeune sera envisagée pour le prochain exercice biennal.

Dans le cadre du suivi des enquêtes précédentes (2007, 2009 et 2013), le Conseil de l'Europe a mené en 2018, en collaboration avec l'Association des testeurs de langues en Europe (ALTE), **une enquête sur les politiques linguistiques et la connaissance de la société** à l'intention des migrants : besoins et possibilités d'apprentissage, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, tels que les enfants, les migrants peu alphabétisés et les réfugiés. Les résultats officiels de l'enquête ont été présentés le 16 octobre 2019 lors de la Quatrième conférence intergouvernementale « Réaliser l'égalité des chances pour tous les migrants par l'apprentissage et l'évaluation : Exigences en matière de langue et de connaissance de la société pour les migrants dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ». La conférence a permis de mieux comprendre les tendances des politiques d'intégration dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et de discuter des implications du durcissement des exigences linguistiques et liées la connaissance de la société. Les résultats de l'enquête donnent à penser que les politiques d'intégration doivent porter davantage sur les possibilités d'apprentissage linguistique et accorder une attention particulière aux groupes vulnérables, tels que les réfugiés, les enfants non accompagnés et les apprenants peu alphabétisés.

Pour soutenir l'intégration linguistique et, en particulier, le travail des enseignants de langues, les concepteurs de programmes d'études et les responsables des politiques linguistiques en matière de conception, de mise en œuvre, d'évaluation et d'amélioration de programmes d'études adaptés aux besoins spécifiques, le Conseil de l'Europe a élaboré en 2019 **le guide de référence sur l'alphabétisation et l'apprentissage d'une langue seconde par les migrants adultes**. Ce guide de référence devrait contribuer de manière significative à l'amélioration des possibilités d'apprentissage des langues pour les immigrants adultes non scolarisés et faiblement alphabétisés. Le guide complète le Cadre européen commun de référence pour les langues en dessous et jusqu'au niveau d'alphabétisation A1. Il couvre la gamme de compétences allant de l'analphabétisme (pratiquement aucune connaissance des lettres dans une langue quelconque et peu d'expérience des outils d'écriture) à une faible alphabétisation (incapacité à participer avec succès aux pratiques sociales d'alphabétisation malgré une compétence de lecture de phrases). Le guide de référence sera testé au cours du premier semestre 2020.

Sur la base de ces évolutions, il est prévu de rédiger des recommandations de politique générale sur l'intégration linguistique des réfugiés et des migrants au cours du prochain exercice biennal.

Reconnaissance des qualifications

La Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (STE n° 165), élaborée conjointement par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, est le texte normatif pour la reconnaissance des qualifications en Europe. Sous la direction du Conseil de l'Europe, le Comité de la Convention a adopté le 14 novembre 2017 une Recommandation sur la reconnaissance des qualifications possédées par les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes dans une situation analogue à celle des réfugiés, accompagnée d'un exposé des motifs. Le **projet de Passeport européen de qualifications pour les réfugiés** (EQPR), élaboré par le Service de l'Education et explicitement cité dans l'exposé des motifs susmentionné offre une méthodologie fiable pour évaluer les qualifications des réfugiés en l'absence de documents complets et un format pour décrire ces qualifications afin de faciliter la reconnaissance de leur évaluation si les réfugiés s'installent dans d'autres pays d'accueil. Ainsi les autorités et les institutions publiques du pays d'accueil peuvent plus facilement admettre les réfugiés à poursuivre leurs études ou à intégrer le marché de l'emploi.

Une phase pilote lancée en Grèce en 2017 a permis d'évaluer 92 demandes et de délivrer 73 passeports. Sur la base des résultats positifs de la phase pilote, une seconde phase, de plus grande envergure, a été lancée le 28 mars 2018 et se poursuivra jusqu'à la fin du 2020. Parmi les partenaires dans cette phase comptent les ministères de l'Education de Grèce, d'Italie, de Norvège, de la Communauté de Flandres (Belgique), les centres de reconnaissance des qualifications d'Arménie, du Canada, de France, d'Allemagne, de Grèce, d'Italie, des Pays-Bas, de Norvège et du Royaume-Uni, la Conférence des recteurs d'université d'Italie et le HCR. La nouvelle phase repose sur l'utilisation des technologies en ligne, ce qui permet d'élargir le champ des candidats potentiels et de réduire les coûts. Au 15 novembre 2019, 476 entretiens ont été menés au cours de 13 sessions d'évaluation, qui ont abouti à la publication de 396 EQPR. Quelque 140 entretiens ont été menés en ligne. La deuxième phase du projet a également compris l'évaluation d'un certain nombre de demandes sur la base des diplômes d'enseignement secondaire revendiqués. Elle revêt donc une importance particulière pour les jeunes / jeunes adultes. En conséquence, 39 titulaires de diplômes EQPR ont été acceptés à l'université et d'autres ont pu trouver un emploi grâce à la confirmation de leurs qualifications par l'EQPR.

Ledit projet a renforcé les capacités de différents centres de reconnaissance nationaux afin de disposer d'un ensemble d'évaluateurs de diplômes formés à la méthodologie EQPR et prêts à effectuer l'évaluation si nécessaire. Jusqu'à présent, 32 évaluateurs ont été formés à la méthodologie. Au début de 2020, une formation similaire sera proposée aux évaluateurs des centres de reconnaissance nationaux qui ne participent pas au projet. En 2020, le projet élaborera une plateforme en ligne pour faciliter l'accès sécurisé des réfugiés à l'évaluation de leurs titres de compétences et pour permettre aux détenteurs de partager leur EQPR de manière sécurisée avec des tiers dans un but spécifique et pour une durée limitée, par exemple lors de la demande d'accès à un programme d'études ou à un emploi.

En septembre 2019, l'UNESCO a annoncé son intention d'élaborer un document mondial pour la reconnaissance des qualifications possédées par les réfugiés et les migrants vulnérables en s'appuyant sur l'expérience du Passeport européen de qualification pour les réfugiés. De plus amples informations figurent dans la section 5.2. ci-dessous.

b. Offrir des possibilités de participer à la société

Selon le Plan d'action, les enfants réfugiés et migrants qui restent en Europe ont besoin de vivre dans la dignité et la sécurité avec des opportunités de participer à la société. Le Conseil de l'Europe a revu son cadre sur les projets de vie et a adopté une recommandation visant à soutenir les jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte. Des mesures visant à améliorer les outils de diversité dans les media et à faciliter l'intégration via le sport ont aussi été entreprises.

Projets de vie

Le CAHENF a entrepris **un examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2007)9** du Comité des Ministres sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés. En 2018, les Etats membres ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne sur les outils politiques mis en place pour mettre en œuvre les projets de vie. En mai 2019, le CAHENF a pris note des informations fournies par les Etats membres, selon lesquelles plusieurs pays accueillent encore un grand nombre de enfants non accompagnés ayant besoin d'une assistance immédiate et d'un accès à des solutions durables. Le CAHENF a examiné en novembre 2019 un projet de rapport, s'appuyant sur les réponses reçues et sur des sources complémentaires concernant la protection et la prise en charge des enfants non accompagnés en Europe. D'autres options politiques et propositions de suivi, y compris l'élaboration d'outils de formation pertinents, seront examinées au début de 2020 par le Comité directeur des droits de l'enfant (CDENF) nouvellement créé.

Transition vers l'âge adulte

Sur la base d'un projet élaboré par le Conseil mixte de la jeunesse, le **Comité des Ministres a adopté, le 24 avril 2019, la Recommandation CM/Rec(2019)4 sur le soutien aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte**. Même s'ils ne sont plus mineurs, certains jeunes réfugiés qui sont arrivés en Europe alors qu'ils étaient enfants et ont depuis lors atteint l'âge de 18 ans ont encore besoin d'un soutien temporaire supplémentaire pour devenir autonomes et s'insérer dans la société en Europe. La recommandation préconise un soutien temporaire supplémentaire qui pourrait être mis en place pour les jeunes réfugiés après l'âge de 18 ans afin de leur permettre d'accéder à leurs droits. Elle reconnaît le rôle déterminant du travail de jeunesse et du secteur de la jeunesse dans l'offre de ce soutien supplémentaire et dans l'encouragement d'un meilleur accès aux droits. Il s'agit de la première recommandation qui favorise l'inclusion sociale des jeunes réfugiés et traite également des risques de radicalisation tout en construisant des sociétés ouvertes à tous. La recommandation sera mise en œuvre dans le cadre du programme « Jeunesse pour la démocratie » du Conseil de l'Europe.

Parallèlement, en novembre 2018, le Service de la jeunesse a lancé le projet *YOUTH.TOGETHER [JEUNESSE.ENSEMBLE]* sur **l'inclusion sociale des jeunes réfugiés**. Ce projet vise à réduire les risques d'exclusion sociale et de violence auxquels sont exposés les

jeunes réfugiés, en particulier ceux qui sont en transition vers l'âge adulte. La pièce maîtresse du projet était un cours de formation à long terme (CFLT) pour travailleurs de jeunesse et jeunes réfugiés œuvrant dans des centres d'accueil et d'hébergement ou d'autres installations sociales et éducatives pour jeunes réfugiés ou associant ceux-ci. Les participants ont planifié et mis en œuvre projets locaux, nationaux et internationaux pour la jeunesse, ciblant des groupes de jeunes réfugiés particulièrement vulnérables, y compris des jeunes en transition vers l'âge adulte. Six de ces projets en Suède, en Italie, en Allemagne, en France et à Malte ont reçu un soutien institutionnel et financier du Service de la jeunesse par le biais de subventions directes, de visites de projets, de la fourniture de ressources éducatives et de conseils. Les résultats obtenus confirment l'importance de l'autonomisation des jeunes réfugiés et de la création d'un espace de rencontre et de socialisation pour les jeunes réfugiés et les jeunes originaires de la région.

Médias

La Division des médias et d'Internet a publié plusieurs **études et recherches** sur les récits parus dans la presse écrite et la manière dont ils contribuent à la perception publique de la « crise migratoire », ainsi que sur les besoins des réfugiés et des migrants dans le domaine de la communication par les médias et les réactions des médias communautaires. Une étude de suivi sur les médias communautaires en tant qu'espaces de dialogue et de cohésion au niveau local est en cours de préparation pour contribuer à repérer les moyens d'encourager l'intégration des jeunes migrants dans la société hôte.

Selon les conclusions des publications précitées, des efforts continus sont essentiels afin d'équiper et de préparer correctement les journalistes pour la tâche exigeante qui consiste à rendre compte, de manière contextualisée et fondée sur des preuves, du sujet complexe que sont les migrations. Il est également essentiel de veiller à ce que migrants et réfugiés aient suffisamment de possibilités de s'exprimer en toute indépendance et de se faire entendre dans le débat public. Les résultats du rapport et de l'étude ont été présentés et examinés à l'APCE et lors de plusieurs événements médiatiques, ce qui a favorisé le débat entre société civile, institutions et médias sur le rôle et les responsabilités des médias en matière d'encouragement de l'émancipation sociale et de participation de l'ensemble des membres de la société.

En outre, la Division des médias et d'Internet a apporté son soutien en 2017-2018 à la **campagne « Les médias contre la haine »** conduite par la Fédération européenne des journalistes et, en particulier, à trois ateliers qui ont su développer une culture critique des médias chez des jeunes issus de différents milieux et encourager des projets contre la discrimination. Ils ont insisté sur la nécessité de réagir le mieux possible par des activités de normalisation et de coopération.

Sports

En juillet 2017, l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) a lancé **une plate-forme sur l'intégration des migrants via le sport**. Cette plate-forme favorise le partage d'expériences et des bonnes pratiques entre les acteurs concernés au niveau international, national et local, comme les pouvoirs publics, les mouvements sportifs et les ONG. Elle fournit aux utilisateurs des informations utiles et pratiques, et s'intéresse également à des projets à priori isolés dont elle facilite la promotion. Le 27 novembre 2018, l'APES a organisé une réunion qui a permis aux porteurs de projets de se réunir pour partager leurs expériences, identifier les problèmes auxquels

ils sont confrontés dans la mise en œuvre de leurs projets, et promouvoir et financer des projets d'inclusion par le sport. Au 31 décembre 2019, elle avait enregistré 56 projets de plus d'une vingtaine de pays dans quelque 38 disciplines sportives et techniques thérapeutiques.

Sous réserve de fonds disponibles, l'APES envisage des activités visant à soutenir les Etats membres en matière de mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2012)10 du Comité des Ministres sur la protection des enfants et des jeunes sportifs contre les dangers liés aux migrations, comme une éventuelle conférence Nord-Sud sur ce sujet. En outre, pour promouvoir les possibilités d'intégration, des recherches mesurant les effets du sport dans le processus d'intégration des réfugiés et des migrants, et mettant l'accent sur les enfants et les jeunes, proposeront aux autorités et à la société civile une méthodologie et des indicateurs à utiliser. Ces activités sont différées jusqu'à ce qu'un financement ou des partenariats soient trouvés pour leur mise en œuvre.

Académie pour une gouvernance démocratique

Le projet « **Académie pour une gouvernance démocratique destinée aux membres de la communauté des réfugiés et aux personnes œuvrant avec les réfugiés dans les pays d'accueil européens** » fait partie du programme global « Réseau des écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe » qui vise à constituer une communauté de responsables démocratiques compétents fonctionnant comme agents de changement et de développement dans leurs pays respectifs. Le projet est conçu pour évaluer la faisabilité de la création d'une telle Académie par une série de quatre séminaires pilotes organisés en différents endroits en vue d'obtenir en retour des informations, des idées et des propositions variées. Les séminaires ont abordé les thèmes suivants : participation démocratique des réfugiés au sein de la société en Europe, protection efficace des mineurs non accompagnés, éducation des réfugiés à la citoyenneté démocratique et gouvernance démocratique des migrations et des déplacements forcés. Chacun des séminaires a rassemblé des personnes issues du milieu des réfugiés et des acteurs représentant des organisations œuvrant avec les réfugiés dans les secteurs public et privé.

4. AUTRES ACTIVITÉS PERTINENTES

Le Conseil de l'Europe mène d'autres activités dans le domaine des enfants en situation de migration, qui dépassent le champ d'application des initiatives ciblées du Plan d'action. La section ci-après évoque plusieurs activités ayant une dimension pertinente pour la protection des enfants réfugiés et migrants, qui renforcent également les effets du Plan d'action dans son ensemble.

Représentant spécial pour les migrations et les réfugiés

La protection des enfants réfugiés et migrants est l'une des quatre priorités fixées par le Représentant spécial dans son premier rapport d'activité en 2018 conformément à son mandat. Le Représentant spécial a effectué huit missions d'information dans onze Etats membres, y compris depuis mai 2017, en Serbie et dans deux zones de transit Hongrie, Bulgarie, Espagne, Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Les rapports de mission évaluent la situation des enfants réfugiés et migrants ainsi que les politiques et mécanismes de protection et d'intégration mis en place dans les pays concernés. L'urgence et la pertinence des initiatives liées au Plan d'action

ont été confirmées par les conclusions du Représentant spécial lors de ses missions. Dans le même temps, les activités menées dans le cadre du Plan d'action ont donné suite aux recommandations formulées par le Représentant spécial dans tous ses rapports de mission d'information. C'est pourquoi la mise en œuvre du Plan d'action est une contribution essentielle pour aider les États membres à appliquer les recommandations des rapports de mission d'enquête et à relever les défis auxquels ils sont confrontés.

Comme déjà noté ci-dessus en section 2, la visibilité de l'action menée par le Conseil de l'Europe visant les enfants réfugiés et migrants a été soutenue par le Représentant spécial et son bureau. Le Représentant spécial a également recherché des possibilités de synergies et de complémentarité dans tous ses échanges avec les principaux partenaires internationaux.

La mise en œuvre du Plan d'action a cristallisé la nécessité d'un dialogue direct avec les autorités nationales responsables du dossier des migrations. Avec l'appui des délégations lors de l'échange de vues informel des Délégués du 13 novembre 2018 sur les questions de migration, le Représentant spécial a invité les États membres à désigner des points focaux en vue de créer un réseau destiné à faciliter le partage d'informations, à promouvoir une meilleure compréhension des problèmes actuels et émergents auxquels les États membres sont confrontés et à échanger des exemples de bonnes pratiques. Le réseau a tenu sa première réunion les 28-29 novembre 2019 à Strasbourg. Les membres du réseau ont confirmé leur intérêt dans un dialogue direct avec le Conseil de l'Europe, dans un partage d'informations (par exemple, entre les membres et les non-membres de l'Union Européenne), d'expertises spécialisées en matière des droits de l'homme et de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, organisées par thème, ainsi que dans un partage de bonnes pratiques et des solutions concernant des défis quotidiens de la gestion des questions de migration. Les méthodes de travail du réseau seront développées par le nouveau Représentant spécial.

Le Représentant spécial a continué de tenir le et la Secrétaire général(e) informés des développements pertinents et des moyens de renforcer l'assistance de l'Organisation aux Etats membres. En avril 2019, le Représentant spécial a publié un document de réflexion sur les aspects de droits de l'homme des politiques d'intégration des immigrants et des réfugiés identifiant des bonnes pratiques pertinentes en vue d'assister les États membres du Conseil de l'Europe à concevoir et à mettre en œuvre leurs politiques d'intégration.

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Outre les initiatives conjointes menées dans le cadre du Plan d'action, dont il est question dans la section 3 ci-dessus, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a mené de 2015 à 2019, par l'intermédiaire de sa Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, la Campagne parlementaire pour mettre fin à la rétention d'enfants migrants. Cette campagne a joué un rôle pionnier pour renforcer le rôle des parlements nationaux dans la protection et la promotion des droits fondamentaux des enfants migrants. Le 26 juin 2019, la conférence finale de la Campagne a fait le bilan de ses réalisations et a permis un échange de vues sur la manière de mettre fin à la violence contre les enfants migrants. La campagne a encouragé, par le biais de manifestations et d'études, des alternatives positives et protectrices à la rétention, des migrants et des procédures adaptées aux enfants pour évaluer l'âge des enfants

non accompagnés, en établissant un lien étroit avec le travail intergouvernemental du Conseil de l'Europe au sein du CDDH et du CAHENF. On peut citer notamment « l'Etude sur les pratiques de rétention des migrants et les alternatives à la rétention d'enfants migrants » dans les Etats membres du Conseil de l'Europe non-membres de l'UE (octobre 2017), l'étude de bilan « Détermination de l'âge : Politiques, procédures et pratiques des Etats membres du Conseil de l'Europe respectueuses des droits de l'enfant" (septembre 2017) et diverses manifestations et visites de structures d'accueil d'enfants.

L'Assemblée apporte également une contribution régulière par le biais de rapports, de résolutions et de débats sur divers sujets liés aux migrations. En ce qui concerne les enfants réfugiés et migrants, elle a mis en avant des questions telles que la nécessité d'harmoniser la protection des enfants non accompagnés et séparés, de mettre fin à la violence et à l'exploitation des enfants migrants, la nécessité d'une tutelle effective pour les enfants non accompagnés et séparés, et de procédures de détermination de l'âge conformes aux droits de l'homme, ainsi que le regroupement familial, les enfants réfugiés et migrants portés disparus en Europe et la traite et de l'exploitation des migrants et des réfugiés.

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux s'est penché sur la situation des enfants réfugiés non accompagnés dans sa Résolution 428(2018) et Recommandation 414(2018) du 28 mars 2018 sur le rôle et les responsabilités des collectivités locales et régionales. Par ces textes, le Congrès a invité tous les niveaux d'administration à adopter une approche fondée sur les droits de l'enfant - y compris la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement, et le droit d'être entendu - à l'égard de tout enfant réfugié et migrant pendant la durée de son séjour dans un pays.

En 2019, le Congrès a produit le premier volume d'un manuel sur les droits de l'homme, axé sur le droit à la non-discrimination à l'égard des : réfugiés, demandeurs d'asile et migrants ; Roms et Gens du voyage ; et personnes LGBTI. Le manuel comprend une présentation du cadre juridique et du rôle que les collectivités locales et régionales peuvent jouer, ainsi que 65 bonnes pratiques mises en œuvre dans plus de 25 pays.

La Banque de développement du Conseil de l'Europe

L'aide aux migrants et aux réfugiés est l'une des priorités statutaires de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). De 2017 à 2019, la CEB a continué d'aider les pays membres à fournir un secours d'urgence aux migrants et aux réfugiés par le biais du Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF), en particulier pour répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables.

A la fin de 2019, 22 Etats membres de la CEB et la Banque européenne d'investissement avaient contribué au MRF, mobilisant plus de 28 millions d'euros. Parmi les Etats membres de la CEB, les plus grands contributeurs sont l'Allemagne, la France et l'Italie. A ce jour, la CEB a approuvé 28 millions d'euros de subventions en faveur de quinze pays. Les projets récemment approuvés portent sur les catégories de migrants et de réfugiés les plus vulnérables, tels que les enfants

non accompagnés, les victimes de violences sexuelles et sexistes et les parents seuls ayant des enfants.

En 2017, l'Union européenne a versé 50 millions d'euros au Compte pour les réfugiés en Turquie géré par la CEB. Ce montant a permis de financer la construction d'un hôpital public à Kilis (Turquie), près de la frontière syrienne, afin de fournir de meilleurs soins médicaux aux réfugiés syriens et à leur communauté d'accueil. En 2018, la CEB a signé un accord portant sur une subvention d'un million d'euros du MRF pour aider la Bosnie-Herzégovine à faire face à la reprise des flux migratoires. La subvention du MRF a permis la mise en place d'un centre d'accueil dans la région de Sarajevo afin d'offrir une réponse plus structurée à la situation des migrants et des réfugiés dans le pays. En 2019, une subvention supplémentaire de 400 000 € a été approuvée dans le cadre du MRF pour soutenir le fonctionnement du centre.

En 2018, la CEB a contribué, par une subvention de 1,15 million d'euros, aux efforts déployés par les autorités espagnoles pour fournir dans la ville de Melilla une assistance sanitaire renforcée ainsi qu'une identification plus rapide et un enregistrement approprié des migrants et des réfugiés. Toujours en 2018, par le biais d'un accord mixte avec la ville de Nuremberg, comprenant un prêt de 80 millions € et une subvention de 600 000 €, la CEB a contribué à la construction et à la rénovation d'écoles et de structures d'accueil de la petite enfance, et elle a soutenu des projets axés sur l'identification du potentiel propre des immigrés ainsi que de leurs besoins en matière d'apprentissage et de qualification. En 2019, la CEB a signé avec le Conseil portugais pour les réfugiés un accord de subvention au profit du Centre d'accueil pour mineurs non accompagnés de Lisbonne pour financer des travaux de rénovation et compléter la subvention précédente de 2,5 millions d'euros, qui a permis de financer la construction d'un nouveau centre d'accueil pour réfugiés à Loures et l'extension du Centre pour mineurs non accompagnés de Lisbonne.

En outre, la CEB continue de financer partiellement, par des prêts, des projets d'investissement présentés par les Etats membres pour faciliter l'intégration des réfugiés et des migrants.

Femmes réfugiées et migrantes

Le 7 mars 2018, le Comité des Ministres a adopté la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023. La protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile figure pour la première fois parmi les six domaines prioritaires. En 2019, la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes a publié une nouvelle fiche d'information sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, qui présente une analyse de leur situation, y compris la discrimination et la violence. Elle aborde la nécessité de politiques et de mesures dans les pays d'origine et les pays de destination conformément à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), pour faire en sorte que les motifs d'asile et les procédures d'accueil et d'asile soient également sensibles à la dimension de genre.

Le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) assure le suivi de la Convention d'Istanbul par les États parties, y compris en matière de migration et de l'asile. Ses rapports de pays abordent dans un

chapitre spécial l'aide et la protection que les femmes et les filles migrantes et réfugiées reçoivent contre la violence sexiste, leurs conditions de vie et leur accès à la protection internationale. Les recommandations portent, entre autres, sur l'élaboration de lignes directrices et de procédures sensibles à la dimension de genre, afin de mieux faire connaître les besoins de protection particuliers et de permettre aux femmes de révéler les cas de violence dont elles sont victimes, sur la formation des professionnels concernés, sur l'identification de solutions aux mariages d'enfants, l'hébergement en lieu sûr, l'accès systémique à l'information ainsi que la mise en place d'un système de collecte de données qui enregistre les demandes d'asile fondées sur les persécutions liées au genre.

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a poursuivi son cinquième cycle de suivi en analysant les tendances en matière de migration et d'intégration lors de ses visites de pays et dans le cadre de ses travaux thématiques. Dans ses rapports annuels 2017-2018, elle a noté que les migrations ont continué d'être représentées par des milieux populistes xénophobes comme une menace pour la cohésion sociale et la sécurité. Cependant, elle a indiqué que beaucoup de gouvernements sont de plus en plus conscients du fait qu'une intégration réussie nécessite des efforts et des ressources financières continus et soutenus à long terme. A cette fin, de nombreux Etats membres ont adopté des stratégies et des plans d'action souvent très complets pour l'intégration des réfugiés et autres bénéficiaires d'une protection internationale. Ces stratégies peuvent comprendre divers aspects de l'intégration, tels que l'apprentissage de la langue et l'introduction à la culture nationale, l'éducation et la formation professionnelle, le logement et l'accès à la santé. L'intégration et l'inclusion sont restées au centre des préoccupations de l'ECRI pendant son sixième cycle de suivi, qui a débuté en 2019.

Intégration culturelle

En 2017, le programme des cités interculturelles du Conseil de l'Europe a lancé le « Laboratoire des politiques d'intégration inclusive », qui est une initiative visant à promouvoir la coopération et la coordination entre les pouvoirs locaux et régionaux et les autorités nationales dans le domaine de la gestion de la diversité et de l'intégration inclusive. Lors de ses réunions en 2018 et 2019, les participants ont discuté du Cadre politique pour l'intégration inclusive qui prévoit les principes clés et la structure des stratégies nationales d'intégration, y compris le principe d'une approche personnalisée surtout pour les enfants réfugiés et migrants. Le projet de cadre politique s'appuie sur un examen des stratégies d'intégration locales et nationales existantes et sur des échanges avec des responsables politiques des Etats membres du Conseil de l'Europe et des cités interculturelles. Il s'inspire des résultats positifs établis des approches d'intégration interculturelle au niveau local. Le projet de document fera l'objet de consultations supplémentaires pour être complété par des propositions d'actions politiques.

A partir de 2020, les travaux du laboratoire des politiques d'intégration inclusive se poursuivront dans le cadre intergouvernemental plus formel d'un groupe de travail sur l'intégration interculturelle, qui sera mis en place par le Comité directeur sur l'antidiscrimination, la diversité et l'inclusion, (CDADI)¹⁴ nouvellement créé. Le groupe de travail est chargé d'élaborer un projet de

¹⁴ Voir aussi le mandat du CDADI, adopté par les Délégués, CM(2019)131-addfinal.

recommandation aux Etats membres sur les politiques à plusieurs niveaux en matière d'intégration inclusive, pour discussion au sein du CDADI et adoption éventuelle par le Comité des Ministres. La recommandation devrait permettre, entre autres, aux collectivités locales et aux Etats de travailler de manière plus coordonnée dans le domaine de l'aide à l'inclusion à offrir aux enfants migrants et réfugiés.

Travail de jeunesse

Le Service de la jeunesse organise régulièrement des activités dans les Centres européens de la jeunesse pour développer les capacités des jeunes multiplicateurs, y compris de nombreux réfugiés, de soutenir l'inclusion sociale des jeunes réfugiés. Dans ce contexte, les sessions d'étude organisées conjointement avec *Voice of Young Refugees in Europe* (VYRE), avec la section européenne du YWCA et l'association NOW sont particulièrement pertinentes. Ces sessions ont développé les compétences des participants en matière d'éducation aux droits humains et ont fourni un espace de réflexion sur le cadre de compétences existant conçu par l'association pour les travailleurs de jeunesse qui s'occupent de jeunes réfugiés. La session d'étude de novembre 2019, organisée conjointement avec la Conférence syndicale européenne (Jeunesse) et VYRE, a réussi à sensibiliser à la précarité des jeunes réfugiés et migrants, à offrir une importante plateforme de dialogue et à permettre une coopération potentielle dans le cadre de la Charte sociale européenne et de la Recommandation CM/Rec(2019)4 sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte.

Le Fonds européen pour la jeunesse a soutenu financièrement dix-sept projets réalisés par des jeunes entre 2017 et 2019 sur le thème des réfugiés et des migrants, y compris des activités internationales de jeunesse et des activités pilotes menées par les jeunes réfugiés eux-mêmes. Ces activités ont contribué aux travaux préparatoires de la Recommandation CM/Rec(2019)4 sur les mesures d'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte, en repérant les besoins et en contribuant à une meilleure compréhension de l'intérêt du travail de jeunesse dans l'intégration sociale des jeunes réfugiés et migrants. Afin de mieux répondre aux besoins des ONG de jeunesse en 2020 et de promouvoir la Recommandation CM/Rec(2019)4, le Fonds européen pour la Jeunesse mettra l'accent en particulier sur les actions de soutien à l'intégration des jeunes réfugiés et migrants. De plus amples informations sur les activités de coopération dans le secteur de la jeunesse figurent à la section 5.2. ci-dessous.

5. PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET COMPLÉMENTARITÉ

Un travail essentiel a été réalisé ou est en cours dans d'autres organisations en ce qui concerne la protection des enfants réfugiés et migrants. Le Conseil de l'Europe collabore activement avec ces organisations et participe à leur travail afin de contribuer à l'effort mondial de défense des droits fondamentaux des enfants réfugiés et migrants. Le présent rapport présente plusieurs exemples où les initiatives du Plan d'action, décrites dans la section 3 ci-dessus, ont démontré leur valeur ajoutée, ont apporté une contribution constructive et pragmatique dans ce domaine, et en faisant cela, ont avancé le partenariat du Conseil de l'Europe avec ces organisations.

5.1. Coopération transversale

Nations Unies : le Pacte mondial pour la migration et le Pacte mondial pour les réfugiés

Lors d'un Sommet à haut niveau en septembre 2016 à New York pour traiter des mouvements en masse de réfugiés et de migrants, les États membres des Nations Unies ont décidé de conclure un Pacte mondial sur les réfugiés et un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le Représentant spécial pour les migrations et les réfugiés a suivi de près ces développements, a participé à la phase de consultation oralement et par écrit et a soumis en 2018 des observations écrites sur le projet zéro des deux pactes. Ses observations soulignaient la nécessité de protéger les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés dans le cadre d'une stratégie de gestion des migrations et des réfugiés et ont mis en évidence le rôle que le Conseil de l'Europe pourrait jouer, notamment par le biais des initiatives du Plan d'action, dans la mise en œuvre des pactes. La valeur ajoutée du Conseil de l'Europe, en particulier en mettant en avant les normes et les activités de coopération déjà développées, a été soulignée lors de la Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qui s'est tenue du 10 au 12 décembre 2018 à Marrakech.

A la suite de l'approbation formelle des deux pactes par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018, des travaux ont été entrepris pour identifier des points communs de coopération, également au cours d'un grand nombre de réunions d'experts au cours de l'année 2019. En ce qui concerne le Pacte mondial pour les réfugiés, par le biais du Plan d'action le Conseil de l'Europe a offert des exemples concrets pour avancer la mise en œuvre du pacte et ainsi a consolidé son partenariat avec le HCR. Dans cet esprit, le Conseil de l'Europe a présenté, lors du premier Forum mondial sur les réfugiés, les 17-18 décembre 2019 à Genève, le projet du Passeport européen de qualification pour les réfugiés, qui a été testé avec succès, comme une contribution concrète à la mise en œuvre du Pacte pour les réfugiés.

Union européenne – Commission européenne

Le 12 avril 2017, la Commission européenne a adopté une communication sur la protection des enfants migrants, proposant un certain nombre de domaines prioritaires sur lesquels les États membres devraient concentrer leurs efforts afin d'améliorer la protection des enfants migrants et d'établir un lien plus étroit entre les services d'asile et de la protection de l'enfance. Les initiatives relevant du Plan d'action ont complété les actions prioritaires de la Communication, notamment en ce qui concerne l'accès à des informations et à des procédures adaptées aux enfants, les alternatives à la rétention des migrants, la tutelle et la détermination de l'âge, l'intégration et les solutions durables. Les bonnes pratiques recensées dans les différentes activités du Plan d'action complètent également la base de données en ligne de la Commission européenne sur les pratiques prometteuses en matière de protection des enfants en situation de migration, dans un effort commun de partage des connaissances existantes.

Le Représentant spécial pour les migrations et les réfugiés a établi un dialogue politique régulier avec la Direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) et a développé la coopération, notamment en organisant des manifestations communes sur des sujets liés aux migrations. Alors que les contacts avec la Commission européenne (DG HOME) ont été renforcés au cours de l'année 2019, le champ de la coopération s'est élargi et comprend désormais la

Direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) et la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR), ouvrant la voie à une coopération plus régulière à l'avenir.

Les domaines de complémentarité en matière de migration sont examinés lors des réunions régulières de hauts fonctionnaires entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Des contacts réguliers entre différents secteurs des deux organisations jouent un rôle important pour éviter la duplication des activités et promouvoir des activités concordantes.

5.2. Coopération thématique

Le trafic illicite de migrants

Les organisations internationales et régionales telles que l'ONUDC, le groupe d'experts des Nations Unies sur la Libye, la Cour pénale internationale, le Centre européen de lutte contre le trafic de migrants (Europol), les universitaires et certains États non-membres du Conseil de l'Europe ont manifesté un vif intérêt pour les initiatives du Plan d'action visant à prévenir et à réprimer le trafic illicite de migrants et ils y ont participé. Le Conseil de l'Europe reste dans une position privilégiée pour rassembler et diffuser des recherches et des données pertinentes à l'ensemble des États membres. L'action de suivi proposée en matière de coopération internationale et d'enquêtes sur le trafic de migrants permettra au Conseil de l'Europe de coopérer davantage avec d'autres organisations intergouvernementales et supranationales (mondiales et régionales) dans ce domaine.

Alternatives à la rétention administrative des migrants

La Conférence de Prague sur les alternatives à la détention des immigrants a réuni diverses organisations internationales et régionales afin d'assurer les synergies et la complémentarité des actions dans ce domaine. Le HCR et l'Union européenne ont tous deux saisi cette occasion pour informer les participants de leurs activités et de leurs programmes, ainsi que pour échanger des informations sur leurs priorités futures et les voies à suivre en commun. Des représentants de la Cour interaméricaine des droits de l'homme ont participé à cette manifestation. La conférence a permis de contribuer, les 6-7 novembre 2017, au onzième Forum européen sur les droits de l'enfant de la Commission européenne, qui a abordé la question de la privation de liberté des mineurs. En 2018 et en 2019, le Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'Homme a organisé conjointement avec le HCR un certain nombre de manifestations, notamment en Azerbaïdjan, en Bulgarie, en Géorgie, au Portugal et en Turquie, axées sur la jurisprudence de la CEDH dans ce domaine, l'action du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et du HCR en matière d'asile et de migration, et en particulier sur les alternatives à la rétention des migrants. La coopération thématique sur l'élaboration et la mise en œuvre des alternatives à la rétention des migrants a encore donné lieu à l'organisation par le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Réseau européen des migrations de la conférence internationale du 4 avril 2019, évoquée ci-dessus dans la section 3.2. Les activités de coopération avec l'OIM et la Coalition internationale sur la détention ont également été poursuivies, notamment sur des projets pilotes mettant en œuvre des alternatives à la rétention des migrants en Italie, en Grèce et à Chypre.

Travail de jeunesse

Le Partenariat Jeunesse entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe a soutenu l'inclusion et la participation des jeunes réfugiés et a renforcé la capacité du travail et des politiques de jeunesse. La préparation d'un document stratégique et l'Université d'été en 2017 à Braga (Portugal), ont ouvert la voie aux travaux du Conseil mixte sur la jeunesse pour la rédaction de la Recommandation CM/Rec(2019)4 sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte et l'adoption de ce texte par le Comité des Ministres en 2019. Plusieurs publications ont été élaborées en 2018 pour présenter le rôle du travail de jeunesse dans le soutien à l'intégration, la participation et l'autonomisation des jeunes réfugiés. Le séminaire « Jeter des ponts pour un nouveau départ : élaborer des synergies entre différents secteurs en favorisant l'intégration, les droits de l'homme et la participation des jeunes réfugiés et des migrants », qui s'est tenu en décembre 2018 a souligné l'intérêt de la coopération pour l'intégration sociale et la participation. A la suite de cette manifestation, en 2019, un ensemble de lignes directrices sur le travail avec les jeunes réfugiés et migrants a été rédigé pour promouvoir la coopération multi-institutionnelle.

Education

Le programme commun Union européenne - Conseil de l'Europe pour « Une culture scolaire démocratique et inclusive en action »¹⁵, a encouragé, pendant son cycle 2018-2019, la collaboration avec cinq établissements d'enseignement supérieur dans quatre pays européens pour faciliter l'accès à des réfugiés ayant une expérience professionnelle et les qualifications requises pour enseigner les connaissances nécessaires à un emploi dans l'enseignement supérieur. Dans le cadre de cette initiative, des réfugiés ont été invités en tant qu'experts à partager leurs connaissances avec les étudiants et le personnel enseignant, dans le cadre du programme d'enseignement.

Le projet s'est achevé fin octobre 2019 et une boîte à outils fondée sur les enseignements tirés de cette initiative a été élaborée pour aider d'autres établissements éducatifs et professionnels à tirer un meilleur parti des compétences que les réfugiés peuvent apporter, en fournissant des conseils sur la coordination, le recrutement, la préparation et la communication. Des synergies entre le projet et d'autres initiatives du Service de l'éducation ont été recherchées, y compris la présentation des résultats préliminaires du projet lors de la table ronde « Main dans la main pour soutenir l'intégration des réfugiés - Éducation, formation et reconnaissance des qualifications », qui s'est tenue à Strasbourg le 1er mars 2019, organisée par le Service de l'éducation en coopération avec le HCR et la Ville de Strasbourg, afin de souligner le rôle de l'éducation dans le soutien à l'intégration des réfugiés dans leur société d'accueil. Le cycle 2020-2021 de ce programme commun continuera à favoriser l'intégration dans le domaine de l'éducation.

L'UNESCO, s'inspirant de l'expérience tirée par le Conseil de l'Europe et ses partenaires norvégiens du Passeport européen de qualification pour les réfugiés (évoqué dans la section 3.3 ci-dessus), poursuit l'élaboration d'un document mondial sur la reconnaissance des qualifications possédées par les réfugiés et les migrants vulnérables. Dans ce contexte, le Passeport européen

¹⁵ Le programme contribue à bâtir des sociétés démocratiques et inclusives. Il aide à développer une culture de la démocratie en encourageant l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) dans les Etats parties à la Convention culturelle européenne (STE n° 108).

de qualification pour les réfugiés a été présenté comme exemple de bonne pratique lors d'une manifestation de haut niveau pendant la Conférence générale de l'UNESCO, le 15 novembre 2019 à Paris et lors du premier Forum mondial sur les réfugiés du HCR le 16 décembre 2019 à Genève. Le Conseil de l'Europe participe au groupe consultatif pour le projet de l'UNESCO afin d'assurer la complémentarité entre les deux instruments.

Droits des enfants

Les travaux entrepris par le CAHENF complètent la position adoptée par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies. Une tutelle efficace permettra aux enfants d'accéder aux services sociaux et sera utile pour atteindre la cible 11.1 de l'objectif de développement durable (ODD)¹⁶. Les initiatives du plan d'action sur l'intégration des enfants réfugiés et migrants non accompagnés sont particulièrement pertinentes pour la cible 8.6 de l'ODD¹⁷. Le renforcement de la mise en œuvre de la recommandation sur les projets de vie est étroitement lié aux obligations des États membres en vertu de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et des observations générales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies sur le droit de l'enfant à un niveau de vie suffisant. Le Conseil de l'Europe a également soumis une contribution à l'Etude mondiale des Nations unies sur les enfants privés de liberté. Le travail intergouvernemental concernant le développement de lignes directrices sur la tutelle et la détermination de l'âge a comporté des échanges de vues réguliers avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), l'Agence européenne des garde-frontières et des garde-côtes (Frontex), la Commission européenne, le HCR, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, le Réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC), le réseau ENGI et de nombreuses organisations de la société civile.

La manifestation conjointe Conseil de l'Europe-HCR sur la « Protection efficace des enfants réfugiés et migrants au Portugal » en mai 2019 à Lisbonne a rassemblé des professionnels de différents organismes et secteurs, tels que les autorités chargées des migrations, de l'asile, de la lutte contre la traite et de la protection de l'enfance, ainsi que des juristes, des ONG et des médiateurs afin d'examiner les défis pluridisciplinaires et les solutions existantes pour aborder efficacement la protection de l'enfance, la gestion des migrations, le maintien de l'ordre et les services sociaux pour les enfants réfugiés et migrants. Le programme comprenait des exposés d'équipes du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant, la lutte contre la traite, la politique et la coopération en matière de droits de l'homme, ainsi que des équipes du Représentant spécial, et de la Cour européenne des droits de l'homme.

Protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

Dans son rapport spécial intitulé « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés de l'exploitation et des abus sexuels », le Comité de Lanzarote a pris en considération les observations du secrétariat de la FRA concernant le projet de rapport, et s'est aussi appuyé sur

¹⁶ Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

¹⁷ D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

des publications de la FRA (ses rapports mensuels et thématiques). En 2017, les conclusions et les recommandations du rapport ont été présentées lors de manifestations organisées par l'OIM et par INTERPOL. L'OIM a d'ailleurs indiqué qu'elle utilisera les recommandations dans son travail de plaidoyer en faveur de politiques et dans ses activités de renforcement des capacités.

Lutte contre la traite des enfants

Depuis 2017, le Conseil de l'Europe est membre du Groupe de coordination interinstitutionnelle contre la traite des personnes (ICAT). Ce partenariat offre la possibilité de rechercher des complémentarités avec les membres de l'ICAT (OHCHR, UNODC, HCR, OIM, OIT, Unicef, ONU-Femmes, OSCE et Centre international pour le développement de la politique de la migration) et d'éviter toute duplication des actions. En 2019, le Conseil de l'Europe a participé, en tant que partenaire de l'ICAT, à l'élaboration d'une note d'information sur « la traite des enfants », qui reprend les conclusions et recommandations du GRETA. Le document souligne notamment la nécessité d'élargir les voies sûres et légales permettant aux enfants de se déplacer avec leur famille, notamment en accélérant les procédures de détermination du statut de réfugié et de regroupement familial, en développant les programmes de réinstallation, en délivrant des visas humanitaires, d'étudiant et de stagiaire, et en mettant en place des programmes de migration de la main-d'œuvre pour tous les niveaux de compétences qui prennent en considération le droit de chaque enfant à la vie familiale¹⁸.

6. APERÇU FINANCIER

Les coûts de la mise en œuvre du plan d'action sont inscrits au budget ordinaire et extraordinaire des activités proposées, développées et réalisées par les dix-neuf unités et organes concernés de l'Organisation.

La mise en œuvre des activités du plan d'action a reposé sur un soutien financier important provenant du budget ordinaire de l'Organisation, pour un montant total prévu de 1 355 486 euros et de ressources extrabudgétaires pour un montant total de 1 689 857 euros.¹⁹ Les contributeurs volontaires sont : Andorre, Belgique, République tchèque, Géorgie, Hongrie, Italie, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Serbie, Suisse et l'Association internationale des anciens membres du personnel du Conseil de l'Europe (AIACE)²⁰.

¹⁸ <https://icat.network/sites/default/files/publications/documents/ICAT-IB-06-Trafficking%20in%20Children.pdf>.

¹⁹ D'autres dépenses devraient être engagées pour un certain nombre de projets dont la réalisation dépasse le cadre temporel du Plan d'action. Le montant total des allocations extrabudgétaires s'élève à 1 999 146 euros, dont 474 919 euros de contributions volontaires sans affectation spécifique et 956 171 euros de contributions volontaires affectées à des projets spécifiques.

²⁰ En outre, l'Azerbaïdjan, l'Allemagne, la Norvège, le Saint-Marin, la Suisse et l'Union européenne ont fait des contributions volontaires pour financer des activités couvertes par le Plan d'action pour la construction de sociétés inclusives.

7. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS SUR LA VOIE A SUIVRE

La protection des enfants réfugiés et migrants en Europe est un engagement à long terme. Cette partie présente les principales réalisations et les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan d'action et propose plusieurs points de discussion concernant la stratégie future.

Il convient de noter que le plan d'action a largement atteint ses objectifs y compris deux recommandations du Comité des Ministres, un guide pratique sur les alternatives à la rétention des migrants et la diffusion de bonnes pratiques dans plusieurs domaines. Outre les activités prévues, il a déclenché l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles actions, telles que de nouveaux cours HELP et des activités de coopération supplémentaires. Le Plan d'action a permis aux professionnels d'adopter une approche adaptée aux enfants dans leur travail lié aux enfants dans le contexte des migrations et les a aidés à appréhender en détail les mesures multidisciplinaires requises par la situation des enfants en situation de migration. Pour les décideurs, les résultats du Plan d'action offrent des orientations et des exemples sur la manière de parvenir à une protection efficace des enfants réfugiés et migrants.

Enseignements

Tout d'abord, l'analyse effectuée à l'occasion de l'examen à mi-parcours du Plan d'action demeure valide. L'approche transversale, la cohérence et la complémentarité du Plan d'action sont d'un intérêt incontestable, tel qu'il résulte des réalisations évoquées dans la section 3 ci-dessus. Le cadre du Plan d'action, combiné au rôle actif du Représentant spécial, a permis une coordination et une rationalisation efficaces des activités au sein de l'Organisation en renforçant la visibilité du Conseil de l'Europe à la protection des droits de l'homme dans le contexte des migrations. La coopération thématique avec d'autres organisations a progressé : elle s'est traduite par un engagement plus important au niveau politique ainsi qu'au niveau des experts, tel qu'évoqué à la section 5 ci-dessus.

En ce qui concerne le domaine des enfants réfugiés et migrants, qui repose sur la multidisciplinarité (migration, droits de l'enfant, maintien de l'ordre, jeunesse, éducation), le cadre coordonné du Plan d'action a permis d'améliorer la planification, l'exécution et la communication de l'effort global de l'Organisation (par opposition à des résultats fragmentés dans des secteurs séparés). La mise en œuvre du Plan d'action s'est appuyée sur la coordination entre dix-neuf équipes différentes au sein de l'Organisation et a donné l'élan nécessaire au lancement du dialogue interinstitutionnel et intersectoriel sur la protection des enfants en situation de migration au niveau national. La création d'un réseau de points focaux sur les migrations pour mener un dialogue direct avec les autorités chargées des migrations suit également la ligne de l'examen du rapport intérimaire au sein des Délégués des Ministres l'année dernière.

Deuxièmement, la principale réalisation du Plan d'action est la traduction en connaissances pratiques des normes existantes en matière de droits de l'homme dans le contexte des migrations, d'une justice adaptée aux enfants et du travail de jeunesse sous la forme de cours de formation, d'orientations, d'échanges entre pairs sur la protection des enfants réfugiés et migrants, ainsi que d'approches et de méthodologies innovantes sur des sujets tels que les alternatives à la rétention et l'intégration des migrants. Le travail des comités intergouvernementaux et de leurs groupes de travail a été essentiel dans cette entreprise : il a

permis l'élaboration de nouvelles recommandations, ainsi qu'une coopération renforcée sur l'action contre le trafic illicite des migrants et des recherches sur l'apatridie. Les organes de suivi ont accumulé des connaissances de première main sur la situation des enfants réfugiés et migrants, mais aussi sur des éléments de bonnes pratiques.

Il y a certainement davantage de sensibilisation et de ressources sur les normes existantes, les défis et les pratiques prometteuses. Pour faire une différence sur le terrain, il est nécessaire de soutenir davantage leur mise en œuvre, leur diffusion et de tester de nouvelles approches.

Troisièmement, l'adoption du Plan d'action et sa mise en œuvre ont coïncidé avec une période d'austérité budgétaire. Le soutien apporté par les contributions volontaires d'États membres a été essentiel pour la poursuite du Plan d'action. Grâce à des ressources extrabudgétaires, d'importants projets ont été lancés avec succès et certaines activités ont été redéfinies de manière à assurer les objectifs fondamentaux et une planification adéquate du suivi. La méthode de rationalisation du Plan d'action a permis de développer des projets d'un bon rapport coût-efficacité qui répondent en même temps aux recommandations formulées par les organes de suivi et par le Représentant spécial dans ses rapports de mission d'information. Ce qui a été réalisé malgré les contraintes existantes est une contribution cohérente au travail concernant les enfants touchés par les migrations. Cela a confirmé la place du Conseil de l'Europe en tant qu'acteur essentiel dans le domaine des migrations avec une approche basée sur les droits de l'homme.

Points de discussion sur la voie à suivre

La situation actuelle est assez différente de celle de 2017, lorsque le Plan d'action a été approuvé. Il y a des nouveaux développements au Moyen-Orient et en Afrique de Nord. En Europe, il se peut que la baisse générale des chiffres d'arrivées en 2018 et 2019 ait diminué la pression publique et modifié les perceptions. Ce qui était considéré comme une urgence concernant la situation des enfants réfugiés et migrants en 2017 est maintenant davantage perçu comme un défi en cours. Dans le même temps, davantage d'États membres du Conseil de l'Europe sont touchés par ces défis qu'en 2017, les conditions de séjour dans de nombreuses régions d'Europe étant devenues plus difficiles au fil du temps. L'accent est mis de plus en plus sur les retours en tant qu'outil permettant de maintenir la crédibilité du système d'asile dans son ensemble. Il est déjà possible de faire un bilan des premiers enseignements et pratiques prometteuses en matière d'intégration.

Le Représentant spécial a reconnu ces tendances dans ses derniers rapports de mission d'information. Les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme rendus dans ce laps de temps, ainsi que les affaires récemment communiquées, révèlent des préoccupations dans des domaines tels que les conditions d'accueil, la tutelle effective, la détermination de l'âge, la rétention d'enfants, les garanties procédurales et les alternatives à la rétention des migrants. Lors de la réunion ministérielle d'Helsinki de mai 2019, le Comité des Ministres a rappelé la nécessité de continuer de traiter les défis découlant des flux migratoires à l'échelle mondiale.

Cette évolution de la situation donne à penser que le Conseil de l'Europe devrait poursuivre au-delà de 2019 son aide aux États membres en matière de migration et d'enfants en situation de migration. Sur la base des résultats existants, une forme de suivi serait un autre plan d'action, en raison de son approche stratégique, structurée et cohérente, capable d'éviter la fragmentation et le chevauchement des initiatives et d'encourager une utilisation efficace du potentiel et des ressources de l'Organisation, conformément à ses politiques de rationalisation et d'efficacité économique.

Le maintien du champ d'action relatif aux enfants réfugiés et migrants permettrait de tirer parti de l'expérience, des connaissances et de la visibilité déjà acquises sur le terrain et assurerait un suivi significatif également en ce qui concerne la coopération avec d'autres organisations internationales. La faisabilité d'un cadre plus large en matière de migrations et de droits de l'homme pourrait également être étudiée. Dans ce sens, le réseau de points focaux sur les migrations pourrait jouer un rôle important dans le cadre des décisions des Délégués sur la stratégie à suivre à l'égard des enfants réfugiés et migrants ou en matière de migrations en général.

En effet, le réseau des points focaux sur les migrations pourrait être déterminant pour le renforcement de la coordination et de la coopération dans le domaine des enfants réfugiés et migrants et dans le domaine des migrations en général, afin de tenir compte de l'intérêt des États membres exprimé lors des débats sur l'examen à mi-parcours en septembre 2018 et l'échange de vue informel sur la migration le 13 novembre 2018. Le nouveau cadre pourrait envisager la facilitation et le renforcement de la coopération interinstitutionnelle et pourrait tirer parti du potentiel de ce réseau de favoriser les échanges entre pairs et les discussions thématiques sur différents sujets liés aux migrations et aux droits de l'homme.

Le nouveau cadre pourrait englober la mise en œuvre des projets existants et le développement de nouveaux domaines. Parmi les projets existants qui doivent se poursuivre au-delà de 2019, figurent les formations HELP sur les enfants réfugiés et migrants, sur les normes du CPT et sur les alternatives à la rétention des migrants, les activités intergouvernementales sur l'apatridie, sur les conditions d'accueil, sur les alternatives à la rétention des migrants, sur la détermination de l'âge, sur la coopération internationale contre le trafic, les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, sur la lutte contre la traite, la mise en œuvre des recommandations du Comité des Ministres récemment adoptées, ainsi que les nombreuses initiatives sur l'inclusion sociale et l'intégration. Suivant les débats au cours de la première réunion du réseau des points focaux, les retours, les soins de santé, les femmes et les filles réfugiées et migrantes, ainsi que d'autres aspects de l'intégration pourraient constituer de nouveaux domaines méritant d'être pris en considération, en consultation et en réflexion stratégique avec les grandes entités administratives du Conseil.

Dans ce contexte, les États membres auront l'occasion, lors de l'examen du présent rapport final, de procéder à un échange de vues et d'exprimer leurs points de vue sur la manière dont ils envisagent les suites à donner. Ils pourraient charger le Représentant spécial pour les migrations et les réfugiés de rédiger, en consultation avec le Secrétariat, un document stratégique reflétant les domaines prioritaires retenus et de le soumettre pour approbation au Comité des Ministres.

Tableau 1. Résultats du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants réfugiés et migrants (2017-2019)

au 31 décembre 2019

Activités du Plan d'action	Détails sur la mise en œuvre
1. GARANTIR L'ACCÈS À DES DROITS ET À DES PROCÉDURES ADAPTÉES AUX ENFANTS	
<i>a. Accès à des informations et à des procédures adaptées aux enfants</i>	
Table ronde sur des informations adaptées aux enfants en situation de migration	Table ronde organisée par la Division des droits des enfants les 29-30 novembre 2017. Rapport de la table ronde et rapport « Informations adaptées aux enfants en situation de migration: qu'en pensent les enfants ? » (uniquement en anglais).
Élaboration et traduction en plusieurs langues d'un manuel pour promouvoir des informations adaptées aux enfants en situation de migration concernant l'accès aux droits et aux procédures pertinentes, y compris des bonnes pratiques	Manuel à l'usage des professionnels de terrain « Communication d'informations adaptées aux enfants en situation de migration », lancé le 18 décembre 2018. Il est actuellement disponible en anglais , en français et en espagnol . Brochure pour enfants soumis à la procédure de détermination de l'âge (disponible en portugais, en français et en anglais).
Recueil de bonnes pratiques sur les procédures adaptées aux enfants en situation de migration	Le recueil « Promouvoir des approches adaptées aux enfants dans le domaine des migrations : normes, orientations et pratiques actuelles » a été publiée en décembre 2019 et lancée à Belgrade.
Formation HELP sur les droits des enfants réfugiés et migrants	La formation a été achevée en juin 2018. Elle est disponible en ligne depuis septembre 2018. Un stage de formation de formateurs a été organisé les 23-24 mai 2018. La formation a été officiellement lancée comme suit : - Au Royaume-Uni (le 13 novembre 2018) avec le HCR pour des avocats, et des professionnels du droit dans ce pays ; - En Espagne (le 23 novembre 2018) avec le barreau espagnol (<i>Consejo General de la Abogacía Española</i>), le conseil général de la magistrature (<i>Consejo General del Poder Judicial</i>), et l'Ecole espagnole de la justice pour un groupe mixte de juges, de procureurs et d'avocats ; - En Grèce (le 10 décembre 2018) avec le barreau d'Athènes et le HCR pour des avocats grecs ; - En France (le 3 juin 2019) avec le Conseil National des Barreaux (CNB), la Délégation des Barreaux de France (DBF) et le HCR pour des avocats français ; - En Italie (30-31 octobre 2019) avec l'Ecole italienne de la magistrature et le Conseil national italien des barreaux pour des juges et des avocats italiens ; et

	<p>- En Turquie (2 décembre 2019) avec le barreau d'Istanbul pour des avocats.</p> <p>Les adaptations nationales précitées de la formation et les versions linguistiques en français, en grec, en italien, en espagnol et en turc, ainsi que les nouvelles traductions en albanais, en arabe, en azerbaïdjanais, en bulgare, en croate, en allemand et en hongrois seront ajoutées à la plateforme en ligne.</p>
<i>b. Garantir à tout enfant une nationalité</i>	
<p>Identification de solutions permettant d'éviter l'apatridie des enfants migrants et réfugiés</p>	<p>Lors de sa 93e réunion plénière du 14 au 16 novembre 2018, le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a décidé d'entreprendre un examen préliminaire des protocoles et procédures suivis par les Etats membres afin de déterminer la nationalité et de résoudre les cas d'apatridie, notamment pour ce qui est des enfants migrants. Les 11-12 juin 2019, une réunion ad hoc sur les procédures de détermination des cas d'apatridie a permis d'examiner les lacunes récentes ou les nouveaux problèmes et les difficultés pratiques rencontrées par les autorités nationales et les personnes apatrides. Une analyse détaillée a repris les résultats de la réunion <i>ad hoc</i>. Elle a été présentée et examinée par le CDCJ à sa 94e réunion plénière (du 13 au 15 novembre 2019). Il a été décidé d'organiser en 2020-2021 une conférence internationale sur l'apatridie et de tenir une série de réunions techniques ciblées sur l'apatridie.</p>
2. ASSURER UNE PROTECTION EFFECTIVE	
<i>a. Nouvelles lignes directrices concernant la tutelle et la détermination de l'âge</i>	
<p>Nouvelles lignes directrices pour une tutelle efficace et pour la détermination de l'âge</p> <p>Identification de mesures et d'une action de suivi pour la mise en œuvre des lignes directrices</p>	<p>Le CAHENF a élaboré les lignes directrices avec l'aide de son groupe de rédaction (CAHENF-Garanties). Le 11 décembre 2019, le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur un régime de tutelle efficace pour les mineurs non accompagnés et séparés dans le contexte de la migration.</p> <p>Un projet de recommandation sur les principes liés aux droits de l'homme et la mise en œuvre des lignes directrices sur la détermination de l'âge des enfants en situation de migration a été élaboré et est en cours de consultation. Pour plus de détails, voir le processus de rédaction.</p>

	<p>Le processus de rédaction se fonde sur une étude concernant la détermination de l'âge et sur des consultations avec des enfants qui, dans quatre pays, ont subi la procédure de détermination de l'âge alors qu'ils étaient en situation de migration et de demande d'asile. Le rapport intitulé « On est des enfants, mais on a des choses à dire ! - La détermination de l'âge vue par les enfants », qui tient compte de ces consultations, a été publié le 27 mai 2019.</p> <p>Le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) examinera en 2020 les suites à donner pour assurer la mise en œuvre des lignes directrices.</p>
<p><i>b. Hébergement adéquat pour les enfants et leurs familles</i></p>	
<p>Projet d'instrument sur les normes d'accueil et d'hébergement des enfants réfugiés et migrants</p>	<p>A sa 90^e réunion (27-30 novembre 2018), le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a approuvé la proposition d'étudier au cours du biennium 2020-2021 les conditions d'accueil des enfants réfugiés et migrants. Le Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et la migration (CDDH-MIG) a procédé à un échange de vues sur cette question lors de sa 5^e réunion (17-19 octobre 2018) et de sa 6^e réunion (26-28 mars 2019), y compris une étude de faisabilité de diverses options pour son travail futur. A la suite d'une consultation avec ses membres, le CDDH a décidé à sa 91^e réunion (18-21 juin 2019) de mettre l'accent notamment sur le placement en famille d'accueil des enfants migrants non-accompagnés et séparés. A sa 92^e réunion (26-29 novembre 2019), le CDDH a conclu que les résultats devaient être conviviaux, concis et accessibles, le nouveau travail sur le placement en famille d'accueil des enfants migrants non-accompagnés et séparés devant être achevé d'ici la fin de 2020.</p>
<p><i>c. Aider à rétablir les liens familiaux et à se regrouper, en conformité avec les normes existantes</i></p>	
<p>Manuel sur les normes et les bonnes pratiques à appliquer pour rétablir les liens familiaux et regrouper les familles</p>	<p>Le manuel sur « Le regroupement familial de enfants réfugiés et migrants : normes et pratiques prometteuses » a été achevé en novembre 2019 et devrait être publié au début de 2020.</p>
<p><i>d. Éviter de recourir à la privation de liberté des enfants au seul motif de leur statut de migrant</i></p>	
<p>Conférence dans le cadre de la présidence tchèque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe « <i>Immigration Detention of Children: Coming to a</i></p>	<p>La conférence s'est déroulée à Prague, les 25-26 septembre 2017. Un rapport sur la conférence est disponible ici (en anglais seulement).</p> <p>Analyse des aspects juridiques et pratiques des alternatives efficaces à la rétention dans le contexte des migrations, publiée le 28 janvier 2018 par le Comité directeur</p>

<p><i>Close? » (La rétention des enfants migrants : bientôt la fin ?)</i></p> <p>Elaborer des orientations et/ou une compilation sur les alternatives à la rétention.</p>	<p>pour les droits de l'homme (CDDH). Le document est également disponible en anglais et en allemand.</p> <p>Le 16 octobre 2019, le Comité des Ministres a approuvé le Guide pratique sur les alternatives à la rétention dans le contexte des migrations : Favoriser l'efficacité en terme de résultats, adopté à sa 91^e réunion par le CDDH (version anglaise).</p> <p>Le 4 avril 2019, la Conférence sur les alternatives efficaces à la rétention des migrants, organisée conjointement par le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Réseau européen des migrations, qui a attiré quelque 200 participants, a examiné une série d'exemples concrets et de pratique de mesures de substitution à la rétention des migrants dans différentes régions d'Europe.</p> <p>Un cours HELP récemment élaboré sur les mesures de substitution à la rétention des migrants sera disponible sur la plateforme HELP au début de 2020.</p> <p>Autres actions menées pour promouvoir ce type de mesures : élaboration de matériels spécialisés et conviviaux sur des mesures de substitution efficaces à la rétention, renforcement des capacités des professionnels et amélioration de la sensibilisation globale aux bonnes pratiques et aux enseignements tirés de ces mesures dans la pratique.</p>
<p>Traduction et diffusion d'une fiche thématique du CPT sur la rétention des migrants</p>	<p>Fiche thématique sur la rétention des migrants publiée le 15 mars 2017. Outre, le français et l'anglais, la fiche est désormais disponible en albanais, en bosniaque, en bulgare, en croate, en tchèque, en hongrois, en grec, en italien, en serbe, en slovaque, en espagnol, en turc et en ukrainien.</p>
<p>Élaboration d'un guide de formation pratique sur le suivi / la visite des lieux où des enfants sont privés de liberté en raison de procédures d'immigration, dans le cadre de la Campagne parlementaire pour mettre fin à la rétention d'enfants migrants</p> <p>Formation à l'intention de parlementaires et de médiateurs nationaux sur le suivi / la visite des lieux où des enfants peuvent être privés de liberté en raison de procédures d'immigration</p>	<p>Le guide a été élaboré par la Division des droits des enfants, en collaboration avec l'ONG Défense des enfants International (DEI, Belgique) pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). Il a été lancé le 11 octobre 2017.</p> <p>Guide à l'intention des parlementaires : Visiter les lieux où des enfants sont privés de liberté à la suite de procédures d'immigration</p> <p>Il est également disponible en anglais et en arabe.</p> <p>Deux cours de formation, organisés par l'APCE et par la Division des droits des enfants, ont eu lieu en avril et novembre 2017 à Strasbourg. Cette formation a compté des participants de quatorze Etats membres et de deux Etats à statut d'observateur.</p>

	<p>Un autre stage de formation s'est tenu les 28-29 mars 2019 à Paris à l'intention de représentants de onze Etats membres.</p> <p>Visites en Grèce (juillet 2018), à Budapest et dans la zone de transit de Röszke en Hongrie (novembre 2018), dans les centres de migration de Traiskirchen et de Zinnergasse en Autriche (mai 2019), et à Chypre (juin 2019).</p> <p>Site Web de la Campagne de l'APCE pour mettre fin à la rétention d'enfants en situation de migration : www.assembly.coe.int/stop-child-detention</p>
<p><i>e. Garantir une protection contre la violence, notamment la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle</i></p>	
<p>Organisation d'une conférence afin d'élaborer des stratégies visant à prévenir et à réprimer le trafic de migrants, notamment d'enfants</p> <p>Identification de mesures et d'actions de suivi pour la mise en œuvre des stratégies de prévention et de répression du trafic de migrants</p>	<p>La Conférence a été organisée le 23 juin 2017 par le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC).</p> <p>Lors de sa session plénière de décembre 2017, le CDPC a décidé de créer deux groupes d'experts pour analyser la situation et proposer des mesures de suivi : le Groupe de travail sur la prévention du trafic de migrants et le Groupe de travail sur le renforcement de la coopération internationale et des stratégies d'investigation sur la lutte contre le trafic de migrants. Leur première réunion a eu lieu du 20 au 22 juin 2018 à Paris (observations finales sur la prévention et la coopération internationale et les stratégies d'investigation dans la lutte contre le trafic de migrants).</p> <p>Partant des résultats de ces premières réunions, le CDPC a décidé, lors de sa 75^e session plénière (27-29 novembre 2018), que les activités futures éventuelles du GT sur la prévention ne devraient pas rester dans le cadre de son mandat, car il y avait fort peu d'éléments matériels qui soient liés à son domaine de compétences. Les activités du GT sur le renforcement de la coopération internationale se sont poursuivies lors d'une deuxième réunion le 10 avril 2019 pendant laquelle le groupe a examiné en détail un projet de plan d'action destiné à traduire en actions concrètes du Conseil de l'Europe les observations du GT. A sa 76^e réunion plénière (25-26 avril 2019), le CDPC a pris note des informations communiquées par le Secrétariat sur les derniers faits nouveaux en date concernant le travail mené par le GT sur le trafic de migrants et sur les principaux résultats du projet de Plan d'action. Lors de sa 77^e session plénière (décembre 2019), le CDPC a décidé d'avoir des consultations au niveau national avec les institutions intéressées et de soumettre un texte révisé pour approbation à sa plénière de juin 2020.</p>

<p>Élaboration et mise à jour d'un recueil de bonnes pratiques sur la lutte contre le trafic des enfants</p> <p>Détection des lacunes et des besoins dans le cadre des procédures visant à identifier les victimes de la traite parmi les enfants migrants et réfugiés</p>	<p>Le recueil de bonnes pratiques devrait être publié au début de 2020.</p> <p>Rapports du GRETA de mai à septembre 2019 sur la situation des enfants réfugiés et migrants ayant porté en particulier sur les mineurs séparés et non accompagnés. Chapitre thématique sur la traite des enfants du 6e rapport général, 7e rapport général, 8e rapport général, Allemagne, Belgique, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Norvège, Pays-Bas, , Serbie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.</p> <p>Visites en Autriche, Chypre, République slovaque (dont les rapports n'ont pas encore été publiés).</p>
<p>Séminaire de sensibilisation à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants réfugiés et migrants</p>	<p>Le 13 juin 2017, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a organisé à Belgrade le deuxième séminaire portant sur le Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants à l'intention des associations de collectivités locales. Conclusions du séminaire.</p> <p>A ce jour, le Pacte a été signé par 80 collectivités situées dans 24 pays.</p>
<p>Identification de mesures et d'une action de suivi pour la mise en œuvre des recommandations du Comité de Lanzarote</p>	<p>Le 3 mars 2017, le Comité de Lanzarote a publié un Rapport spécial « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels », qui comprend des recommandations employant les verbes « exhorter », « considérer » et « inviter ». Lors de sa 24e réunion (4-6 juin 2019), le Comité de Lanzarote a décidé de rendre public son rapport d'évaluation sur la mise en œuvre ses cinq recommandations exhortant à prendre des mesures et de lancer une collecte d'informations sur la mise en œuvre de ses recommandations "invitant" à en prendre. Partant du rapport d'évaluation, des pratiques prometteuses seront recensées pour de futurs échanges d'informations.</p> <p>Les 13-14 décembre 2018, La Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe a organisé à Strasbourg en association avec le RSSG pour les migrations et les réfugiés, une table ronde « Réussir le changement : protéger efficacement les droits des enfants réfugiés et migrants » afin de discuter notamment des suites à donner aux recommandations formulées dans le Rapport spécial du Comité de Lanzarote et lors des missions d'information du RSSG.</p>
<p>3. AMÉLIORER L'INTÉGRATION DES ENFANTS RÉFUGIÉS ET MIGRANTS</p>	

<i>a. Assurer une éducation</i>	
Elaboration, traduction, publication et test d'une boîte à outils destinée aux bénévoles offrant un soutien linguistique	<p>La boîte à outils a été lancée par le Service de l'éducation en novembre 2017. Elle est actuellement disponible en sept langues (www.coe.int/lang-refugees).</p> <p>A la suite d'un appel à propositions, quatorze associations ont été retenues pour travailler sur la traduction et / ou l'adaptation au contexte local / national de la boîte à outils, la formation de bénévoles / enseignants de langue pour réfugiés et migrants et d'interprètes des services sociaux, pour la diffusion de la boîte à outils etc. Parmi ces actions, une formation sur webinar est proposée gratuitement aux ONG intéressées par l'intégration linguistique des migrants et des réfugiés. En décembre 2018, une réunion de consultation a permis d'examiner les réussites et les enseignements tirés. Elle a conduit à des indications et à des recommandations sur l'adaptabilité de la boîte à outils.</p>
Réalisation d'une enquête sur l'expérience des États membres en matière d'éducation et d'intégration des migrants et des réfugiés dans les systèmes éducatifs ordinaires	<p>Une enquête sur les politiques et requis linguistiques pour les migrants dans les Etats membres a été entamée par le Service de l'éducation en collaboration étroite avec l'Association des testeurs de langue en Europe (ALTE). Elle vise avant tout à cartographier les conditions de langue et les exigences de connaissance de la société imposées aux migrants dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Un nouvel élément de cette étude est l'attention particulière accordée aux catégories vulnérables comme les migrants illettrés / analphabètes, les femmes, les mineurs non accompagnés, les demandeurs d'asile et les réfugiés.</p> <p>Les résultats de l'enquête ont été rendus publics et examinés le 16 octobre 2019 lors de la 4^e conférence intergouvernementale « Réaliser l'égalité des chances pour tous les migrants par l'apprentissage et l'évaluation : Exigences en matière de langue et de connaissance de la société à l'égard des migrants dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ».</p>
Projet de recommandation sur l'intégration linguistique des migrants	<p>Un guide de référence sera élaboré pour détailler le contenu du programme permettant de passer de l'analphabétisme au niveau A1. Il est destiné aux migrants et aux réfugiés qui n'ont pas ou peu de scolarisation antérieure, ou aux migrants semi-alphabétisés à faible niveau d'instruction, qui peuvent lire et écrire dans un script non alphabétique et qui apprennent la ou les langue(s) du pays d'accueil. Il sera testé en 2020.</p>

	<p>Recueil de textes du Conseil de l'Europe : enfants et adolescents issus de la migration : intégration et éducation ; intégration linguistique et éducative des enfants et adolescents issus de la migration ; ressources.</p> <p>La rédaction de recommandations de politiques sur l'intégration linguistique des réfugiés et des migrants est prévue pour le prochain biennium.</p>
<p>Projet pilote sur l'évaluation des qualifications des réfugiés au moyen d'un Passeport européen des qualifications des réfugiés (EQPR)</p>	<p>La Recommandation sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes assimilées aux réfugiés et son exposé des motifs ont été adoptés le 14 novembre 2017. L'EQPR est cité dans l'exposé des motifs comme bonne pratique de mise en œuvre de la recommandation et l'article 7 de la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications.</p> <p>Après une phase pilote satisfaisante en 2017, une deuxième phase a été lancée en 2018 avec d'autres partenaires nationaux et suivant d'autres objectifs pour couvrir les qualifications de l'enseignement secondaire, renforcer au niveau national les capacités nécessaires pour recourir à la méthodologie de l'EQPR et mettre en place une plateforme en ligne destinée à faciliter l'accès de l'évaluation des qualifications et à permettre aux détenteurs de l'EQPR de communiquer à des tiers leurs qualifications reconnues. Rôle de l'EQPR dans l'élaboration d'un passeport global des qualifications.</p>
<p><i>b. Offrir des possibilités de participer à la société</i></p>	
<p>Promotion d'une diversité inclusive dans les médias dominants</p>	<p>La Division Médias et Internet a publié le 28 février 2018 une étude exploratoire (« Espaces d'inclusion – les besoins des réfugiés et des migrants dans le domaine de la communication par les médias et les réactions des médias communautaires », en anglais uniquement) et en avril 2018 un rapport concernant les médias sur l'arrivée massive de réfugiés : « Couverture médiatique de la « crise des réfugiés » : perspective européenne ».</p> <p>Rapport prévu en 2019 : « Un lien entre générations – les médias communautaires, espaces de dialogue et de cohésion au niveau local ».</p> <p>Présentation et examen des publications précitées à l'APCE et dans différentes enceintes, ainsi : la conférence de 2017 sur les médias civiques (Salzbourg, 15-17 juin 2017) ; la Conférence de 2017 sur les médias et les migrations (Hambourg, 24-25 novembre 2017) ; la Conférence sur « La démocratie des médias sous pression » (Vienne, 22 Mai 2018) ; la conférence du NECS sur « Media Tactics and</p>

	<p>Engagement » (Tactique et participation des médias) (Amsterdam, 27-29 juin 2018) ; le panel « Les réfugiés dans les médias : bonnes pratiques d'une approche du journalisme fondée sur les droits » (Istanbul, 1er juin 2019) ; la conférence sur « Tendances des migrations mondiales 2020 : Sécurité, soins de santé et intégration » (Moscou, 4-5 juin 2019).</p> <p>Une séance éclair sur « Encadrer le débat public sur les migrations et les réfugiés » a été organisée lors de la conférence sur « Lutter contre le discours de haine dans les médias : le rôle des autorités réglementaires et du pouvoir judiciaire » (Zagreb, 6-7 novembre 2018) avec la participation du RSSG pour les migrations et les réfugiés Tomáš Boček.</p> <p>Soutien à trois ateliers sur les médias contre la haine. L'atelier en Pologne (7-9 juin 2017) a porté sur la présentation de divers projets de médias communautaires encourageant le dialogue et la cohésion. L'atelier en Allemagne (23–25 novembre 2017), s'est intéressé à l'encouragement de contre-récits concernant les femmes et les jeunes réfugiés. L'atelier en Espagne (Barcelone, 28 juin 2018) a porté sur le traitement de la crise des migrants et des réfugiés en Méditerranée dans les médias audiovisuels.</p> <p>Fiche thématique sur les médias et les réfugiés.</p>
<p>Promotion de l'intégration par et dans le sport</p> <p>Conférence Nord-Sud sur la protection des enfants et des jeunes athlètes contre les dangers associés aux migrations</p> <p>Initiatives visant à sensibiliser à la contribution éventuelle du sport comme outil d'intégration des migrants.</p>	<p>En juillet 2017, l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) a lancé une plate-forme sur l'intégration des migrants par le sport. La plateforme enregistre actuellement 56 projets, réalisés dans 21 pays dans quelque 35 disciplines sportives et techniques thérapeutiques.</p> <p>En fonction des financements disponibles, l'APES envisage de mener des activités destinées à aider les États membres à mettre en œuvre la Recommandation CM/Rec (2012) 10 du Comité des Ministres sur la protection des enfants et jeunes sportifs contre les problèmes liés aux migrations.</p>
<p>Académie de gouvernance démocratique pour les membres des milieux de réfugiés et ceux qui œuvrent avec les réfugiés dans les pays d'accueil d'Europe</p>	<p>Outre les actions figurant à l'origine dans le Plan d'action, le projet d'Académie fait partie du programme global « Réseau d'Ecoles d'études politiques du Conseil de l'Europe » et répond au besoin actuel d'améliorer les stratégies permettant de promouvoir et de favoriser l'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile en Europe. Il se fonde sur une série de quatre séminaires pilotes organisés en différents</p>

	<p>endroits afin d'obtenir en retour des informations, des idées et des propositions variées pour créer l'Académie (octobre 2018 à Berlin (Allemagne) ; juin 2019 à Strasbourg (France) ; octobre 2019 à Rovereto (Italie) ; et décembre 2019 à Athènes (Grèce). Les séminaires ont abordé les thèmes suivants : participation démocratique des réfugiés au sein de la société en Europe, protection efficace des mineurs non accompagnés, éducation des réfugiés à la citoyenneté démocratique et gouvernance démocratique des migrations et des déplacements forcés.</p>
<p>Examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2007)9 sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés.</p> <p>Elaboration d'outils de formation sur les projets de vie pour les mineurs migrants non accompagnés</p>	<p>Un questionnaire en ligne, approuvé par le CAHENF, a été diffusé aux délégations nationales en 2018 pour collecter des exemples de pratiques sur la façon dont la Recommandation est mise en œuvre au niveau national. Lors de sa 6e réunion en mai 2019, le CAHENF a pris note des renseignements collectés et a discuté des propositions de compléter les renseignements obtenus. En novembre 2019, le CAHENF a examiné le rapport à sa 7e réunion et a décidé qu'il faudrait que c'était au CDENF nouvellement créé d'examiner au début de 2020 les autres propositions de suivi, y compris l'élaboration d'outils de formation. Plus de matériels sur les projets de vie.</p>
<p>Élaboration de recommandations sur l'aide aux jeunes réfugiés et migrants (notamment aux enfants non accompagnés) lors de leur transition de l'enfance à l'âge adulte</p> <p>Diffusion des recommandations. Sensibilisation et formation des travailleurs de jeunesse, du personnel des centres d'accueil et des ONG. Organisation de sessions d'étude avec des organisations de réfugiés et de jeunesse afin de promouvoir l'application des lignes directrices</p>	<p>Sur la base du travail préparatoire réalisé par le Conseil mixte de la jeunesse (CMJ), le Comité des Ministres a adopté, le 24 avril 2019, la Recommandation CM/Rec(2019)4 sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte. La recommandation sera mise en œuvre dans le cadre du programme « Jeunesse pour la démocratie » du Conseil de l'Europe.</p> <p>Parallèlement, le Service de la jeunesse a lancé fin 2018 le projet YOUTH.TOGETHER pour favoriser l'intégration sociale des jeunes réfugiés. L'élément central du projet est un cours de formation à long terme pour travailleurs de jeunesse et jeunes réfugiés œuvrant dans les centres d'accueil et d'hébergement ou dans d'autres installations sociales et éducatives pour ou avec de jeunes réfugiés. Le cours, d'une durée d'un an, a permis aux participants d'apprendre comment élaborer un projet avec des jeunes / réfugiés, à tester les projets dans leur contexte local, puis à partager les enseignements retirés avec leurs pairs lors d'un séminaire d'évaluation final.</p>